



LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION
rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
TEL. 45 61 32

ADMINISTRATION ET PUBLICITE
avenue Em. Bassaert 38 - 1080 Bruxelles - TEL. 25 04 76
CCP 21 33 93 " LE CHASSEUR ARDENNAIS " 1080 BRUXELLES

Notre XXVIe Congrès National



La pluie incessante n'a pas empêché le déroulement du congrès national de la Fraternelle qui a eu lieu à Bertrix le 25 avril. Sur notre montage, en haut : les drapeaux des sections; le président national prononce son allocution. En bas : discours du bourgmestre de Bertrix M. Schryvers.

NOTRE 26^e CONGRES NATIONAL, LE 25 AVRIL, A BERTRIX.

effectué dans des conditions très précaires. Sans Chabrehez, le décrochage du 3 Ch.A. devenait en grande partie irréalisable et la position Ourthe inutilisable. Ces deux combats ont fait gagner aussi vingt-quatre heures à l'Etat-Major français, ce qui aurait pu être capital dans une guerre de mouvement.

Et puis, il est permis de rêver : s'il y avait eu de l'artillerie à la frontière ? Si, tandis que les trois divisions blindées de Guderian étaient bloquées à la frontière, parfois à trois chars de front, les colonnes accolées et mal couvertes, l'aviation alliée les avait attaquées, beaucoup de choses auraient été changées. Mais, on ne vit pas un seul avion français.

C'est le lieu de rappeler que le 1^{er} régiment de Chasseurs Ardennais — seul dans ce cas pour l'Armée belge de 1940 — s'est vu octroyer la Croix de Guerre française, avec la citation suivante à l'ordre du jour de l'Armée française : « S'est particulièrement signalé à Bodange où l'une de ses compagnies s'est battue héroïquement contre des forces nettement supérieures en hommes et en matériel. »

Le commandant Hauteclier rappelle que le combat ayant pris fin avec la dernière cartouche, la dernière grenade, les Allemands furent stupéfaits de ne trouver en face d'eux qu'une vingtaine d'hommes valides; ils braillaient, non sans inquiétude : « Wo sind die Andern ? » (Mais où sont les autres ?). N'était-ce pas le plus beau témoignage qu'on pouvait rendre aux héros de Bodange ?

Nous félicitons de tout cœur la commune de Fauvillers d'avoir voulu rappeler leur sacrifice et celui des autres Bérés verts tombés sur son territoire.

Nous voudrions cependant formuler un souhait qui ne diminue en rien l'entreprise : c'est que la stèle de Bodange ne soit pas une formule de facilité, c'est-à-dire que lors des cérémonies, on continue de monter jusqu'à la « Croix Bricart » qui a symbolisé si longtemps la résistance acharnée de la 5^e Cie, parce qu'il faut savoir faire l'effort d'aller vers les sommets : on y respire mieux, on y voit plus clair et, comme disait de Gaulle, il n'y a pas d'encombres.

REYNAUD PAS MORT

Monsieur le Président de la Ve République a fait un beau voyage chez ses... cousins du Nord. Bruxelles lui a montré les ors de sa Grand-Place et son bourgmestre chamarré; la banquette anversoise s'est dégelée aux cris de « Vive la France » et non « Leve Frankrijk »; Liège a réservé à l'hôte de son cœur un accueil aussi enthousiaste que bon enfant. Au même moment, un sondage d'opinion désignait la Belgique comme la meilleure amie de la France. Bref, tout eût été pour le mieux dans le moins mauvais des mondes s'il n'y avait eu un faux pas, sérieux parce qu'il met en cause notre honneur national.

En effet, les auditeurs et lecteurs — ils sont malheureusement très peu nombreux — des deux principaux discours prononcés par M. Pompidou en présence du roi Baudouin, ont été frappés d'une omission qui, en raison même de sa répétition, ne peut être qu'intentionnelle et qui, dès lors, est blessante pour notre pays et plus particulièrement l'Armée de 1940. Reproduisons les deux extraits incriminés :

1. Allocution au Palais de Bruxelles :

« ... Que de liens... ont été tissés entre nous depuis l'aube de l'histoire des Gaules... Mais le destin et la démesure qui s'empara à deux reprises d'un grand pays voisin voulurent que ce long cousinage entre la France et la Belgique se transformât sur les champs de bataille et dans la souffrance en une solidarité profonde et passionnée. La première guerre mondiale vit la Belgique, sous la noble direction du roi Albert, se sacrifier à la parole donnée et à la défense du droit. Durant la seconde, l'interminable nuit d'occupation, le long destin de sang de la résistance, l'éte

« ardent de la libération, nous les avons vécus mêlés les uns aux autres comme enfants d'une seule patrie, celle de la liberté. »

2. Allocution au Palais du Cinquantenaire :

« Vous êtes, il est vrai, l'héritier d'une grande tradition. L'Histoire retient les noms du fondateur de votre dynastie, diplomate écouté de toute l'Europe, du grand Souverain qui ouvrit d'immenses territoires à la civilisation européenne, et encore du roi Albert, s'acharnant dans la tourmente d'août 1914 à refuser le désespoir. Et pourtant, à votre règne les difficultés ne furent pas épargnées. »

C'est surtout le second discours qui provoqua la surprise et l'indignation, au point que, selon plusieurs témoins, le passage ci-dessus fit tomber la température à niveau polaire et suscita une houle de murmures... diplomatiques.

Pour l'actuel Président de la République française donc, il n'y a pas eu de quatrième Roi des Belges, pas plus que de campagne de 1940 et de fraternité d'armes franco-belge à cette occasion.

Loïn de nous l'intention de faire resurgir des polémiques à propos d'un douloureux problème qui ne concerne que les Belges (le silence de M. Pompidou constitue en fait une nouvelle immixtion de l'étranger), mais en « oubliant » le roi Léopold III, M. Pompidou a, du même coup, ignoré le rôle de l'Armée dont il fut le valeureux commandant en chef, et qui s'est battue courageusement pour la Belgique et POUR LA FRANCE.

Les pitoyables incidents créés en mai-juin 1940, par Paul Reynaud et ses acolytes, et qui tendaient à faire retomber sur la petite armée belge la responsabilité de la défaite, paraissent oubliés; ils avaient été réparés par certains actes officiels français, et notamment les déclarations d'hommes politiques responsables des IV^e et V^e républiques, dont M. Robert Schuman.

Le Président de la république post-gaullienne a-t-il voulu, par son hiatus historique, réveiller les accusations ridicules de Reynaud et ressusciter de vieilles querelles ? En tout cas, son comportement a manqué de courtoisie et de sens de l'hospitalité; il fut plus qu'une faute : une inconvenance.

Et pourtant, nul n'était moins qualifié que M. Pompidou pour donner des leçons de résistance, alors qu'il s'est bien gardé de se compromettre pendant la guerre, préférant se consacrer à une anthologie littéraire. Ainsi, avant de pratiquer la... réserve de république, il s'était mis en... congé de résistance. Le journal « Le Monde », dans un supplément consacré à la Belgique, après une critique désuète de la « politique d'indépendance » et avoir indiqué que le soi belge fut en mai 1940 submergé « en quelques jours » par les blindés de la Wehrmacht, ajoutait que la capitulation « devait conduire entre la France et la Belgique à des incidents pénibles, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'inspirèrent pas à Paul Reynaud ses meilleurs traits d'éloquence ».

On pourrait rappeler au « Monde » et au successeur du Premier Résistant de France — qui n'aurait jamais commis une telle maladresse et qui rendit plusieurs fois hommage au roi Léopold et à notre Armée — que la politique d'indépendance, voulue par tous les partis et approuvée à diverses reprises par un parlement quasi-unanime, a trouvé son origine, en partie certes dans des considérations de politique intérieure, mais qu'elle fut aussi justifiée par le retrait britannique des contacts d'Etat-Major à trois et surtout par les abandons successifs de la France face à la montée de l'hitlérisme et à la renaissance du militarisme allemand, ainsi qu'à la décomposition dont la III^e République donnait le spectacle; que s'il serait maladroit de nier que la Belgique porte une part de responsabilité dans l'effondrement de 1940, celle-ci est bien faible comparativement à celle de la France; que chaque fois que notre front fut

(Suite en page 39)

En dépit d'une pluie incessante, le 26^e Congrès national de la Fraternelle, organisé de façon magistrale par la section de Bertrix, a connu un succès considérable. Dès avant 9 heures, des centaines d'anciens et des membres de leurs familles se rassemblaient dans le quartier de la gare, en vue de la formation du cortège. Le mauvais temps nous priva de la participation des majorettes de Bertrix, et de la plupart des enfants des écoles.

A 9 h 30, sous la conduite de la Musique FDI dirigée par le lieutenant Cardon, se formait un long cortège jusqu'à l'église paroissiale, dans lequel avaient pris place deux pelotons du 3^e Chasseurs Ardennais, les autorités et les anciens. Une halte fut faite à la plaque commémorant le sacrifice des Bertrigeois fusillés par l'occupant, et le président national y déposa une gerbe de fleurs.

LA MESSE

Monsieur le doyen Mawet étant empêché par des motifs d'ordre familial, c'est un autre ancien bérêt vert du 2 Ch.A, l'abbé Franz Nicolas, curé de Warmifontaine, qui célébra la messe dans une église archi-comble et qui était composée essentiellement des participants au Congrès. Les chants de la chorale bertrigeoise furent particulièrement appréciés.

L'abbé Nicolas prononça une remarquable homélie en prenant pour thème la devise des Chasseurs Ardennais, « Résiste et mords ». Devise guerrière, certes, et les bérés verts ont su en faire bon usage, mais qui est aisément applicable à la vie chrétienne : ne pas résister par plaisir, ne pas mordre par hargne, mais résister et mordre dans la lutte contre le mal, pour la paix du monde, pour la réalisation de la justice.



La Musique FDI, qui accomplit une lourde prestation, suivie du détachement du 3 Ch.A.

HOMMAGE AUX MORTS

Ensuite, le cortège, grossi des derniers arrivants, se reforma pour faire le tour de la Grand-Place et se disposer face au monument aux morts.

Discours du bourgmestre de Bertrix

Le bourgmestre Schröder prononça alors le discours suivant :

« Soldats et victimes des deux guerres, je m'incline devant votre mémoire et je vous suis fidèle; »

Soldats survivants des deux guerres, je vous salue profondément et je vous suis reconnaissant.

J'accomplis cette mission solennelle au nom du Conseil communal et de toute la population bertrigeoise qui communie avec ferveur aux pensées qui vous hantent en cette heure.

Je vous salue respectueusement au nom du conseil communal et de la grande famille bertrigeoise, heureuse de vous accueillir et qui vous remercie par ma voix pour le lustre que vous donnez au 26^e Congrès des Chasseurs Ardennais.

Même au pied d'un monument aux morts l'on peut quelquefois se réjouir avec les survivants, les morts sont si élémés ! surtout quand on se sent entouré des vieux bérés verts que les mites épargnent, parce qu'ils ont un goût de poudre !

Mesdames, Messieurs, je vous en prie pour éviter un mouvement d'impatience, je serai court : vous n'entendrez qu'un couplet de la Chanson de Roland. Je laisse à des voix plus autorisées le soin d'évoquer un lourd passé vécu. »



En tête du cortège, le drapeau fédéral et celui de la section de Bertrix.

HONNEUR ET RECONNAISSANCE

Voici le texte du poème de notre ami Joseph Guillaume, qui a été lu lors de la cérémonie au monument aux morts de Bertrix par le camarade Alfred Lieffrig. Il est dédié au soldat Henri Bandin, de la 1^{re} Cie du 5^e Chasseurs Ardennais, tombé glorieusement à la bataille de la Lys, et auquel la citation suivante a été décernée :

« Tireur d'élite FM, frappé en pleine action contre l'ennemi, est tombé glorieusement, le 25 mai 1940, au nord de Deynze, au cours de la défense opiniâtre de son point d'appui encerclé de près par l'ennemi. »

*Parce que tu étais de la plèbe,
Et que pour toute fortune tu n'avais que ta liberté,
Parce que ton nom ne brillait pas dans les sphères rayonnantes
Et que ton héritage ne te léguait aucun
Des privilèges d'un injuste passé,
Parce que tu étais pauvre et de modeste avenir,
Plus près de l'arène que du pavois
Et qu'à ta naissance ne se trouvait pas
L'escabeau qui fait les grands :*

*Il ne faut pas que soit minimisé ton sacrifice
Il ne faut pas que ton acte de bravoure
Soit laissé au simple niveau d'un devoir malchanceux
Ou que ton héroïsme soit assimilé à un fait divers
Ou réduit à une pure coïncidence patriotique.
Il ne faut pas laisser ta valeur morale sous le boisseau,
Il ne faut pas deux poids et deux mesures,
Un héroïsme de rencom et un autre de raison,
Un héroïsme retentissant et un obscur héroïsme de masse,
Condamné à l'indifférence et à l'oubli !*

*Si nous, Chasseurs Ardennais,
Nous n'avions conscience de notre patriotisme,
Si la conviction de notre devoir n'était pas à suspecter
C'est en nous en remettant à notre propre comportement
Dans l'enfer de Deynze et de la Lys, c'est en jugeant nos gestes
D'auto-défense et nos sentiments de crainte angoissée,
Qu'il nous est permis de comprendre l'ampleur de ton sacrifice,
La force et la noblesse de ta froide détermination devant l'ennemi.*

*Cher Camarade, tu es de la trempe des héros nationaux,
Tu mérites d'être retenu par l'histoire,
D'être cité en exemple à la postérité !
Il t'était si simple de lever les bras pour avoir la vie sauve !
Tu as préféré Résister et Mordre,
Traiter durement l'agresseur jusqu'à l'épuisement des dernières cartouches
Afin de protéger tes frères d'armes acculés à la retraite !*

*La phalange des bérets verts,
Ceux des 18 jours, ceux des stalags et des maquis
Comme aussi tous ceux qui, chaque année, se succèdent depuis
Et servent le Pays sous l'égide de la hure,
Sous les plis du drapeau National,
Sont fiers d'honorer ta mémoire ! Ils veulent en reconnaissance
Que soient immortalisés tes hauts faits d'armes
Et que dans les fastes régimentaires, TON NOM
Soit épinglé à la place du mérite suprême
Et s'inscrive dans les glorieux exploits du patriotisme ardennais !*

Joseph GUILLAUME



Le groupe compact des participants qui défile sous la pluie. Quelques amendes pour non-port du béret vert !...

Allocution du Président national

Sous la pluie toujours battante, ce fut ensuite le président de la Fraternelle qui prononça une courte allocution dont voici les passages essentiels :

Pour remercier, tout d'abord, le bourgmestre de Bertrix de son chaleureux discours; l'administration communale et la population de leur accueil et de leur concours empressé à l'organisation de la journée. Il rappela que c'était la seconde fois qu'au cours des vingt-six années d'existence de la Fraternelle, les Chasseurs Ardennais s'étaient donné rendez-vous à Bertrix. La première, ce fut le 7 mai 1950 pour la cinquième assemblée générale de l'association et la remise du drapeau de la section. Est-il ville plus authentiquement et plus totalement Ch.A. que Bertrix? Dont tous les conseillers communaux sont membres effectifs ou protecteurs de la Fraternelle, et dont presque tous les enfants ont servi dans les unités de bérets verts? Depuis près de vingt ans, une rue de Bertrix est d'ailleurs dédiée aux Chasseurs Ardennais.

Après avoir souligné le patriotisme ardent de la population bertrigeoise, qui est attesté par la longue liste des morts des deux guerres, le président national insista sur le fait que les commémorations annuelles sont appelées à entretenir l'esprit particulier des Chasseurs Ardennais, à renforcer les liens de camaraderie et à maintenir le culte du souvenir.

A l'acceptation généreuse des sacrifices, il faut joindre la fermeté d'âme sans laquelle il n'est pas d'épanouissement personnel. Il faut avoir la foi en soi, la foi dans les autres, la foi dans son pays. Ne pas se contenter de vivre dans la petitesse mais exprimer son besoin de participer à quelque chose de plus grand que soi.

Nous nous recueillons ici dans le souvenir des morts avec, au cœur, la nostalgie de tous ceux qui, d'abord, sont tombés dans les combats au printemps de la vie ou qui sont morts dans les camps de prisonniers, et de tous ceux, ensuite, qui nous ont quittés pas à pas : ils font tout partie de notre univers, de notre grande Fraternelle, de nous-mêmes.

Si nous éprouvons une joie légitime à nous retrouver en certaines occasions, à chaque fois plus grands, plus irréparables nous apparaissent, d'année en année, les vides que nous constatons. Certes, d'autres viennent ou reviennent, mais s'ils sont accueillis avec amitié, ils ne remplacent pas les disparus. Notre solidarité à l'égard de ceux-ci n'est pas détruite par la mort; ils agissent en nous et parmi nous...

Des fleurs furent ensuite déposées au monument par le président national qu'accompagnaient le général Champion, le bourgmestre Schröder et le président Klels de la section de Bertrix. Parmi les enfants de Bertrix ayant donné leur vie pour la patrie au cours de la dernière guerre, figurent quatre Chasseurs Ardennais :

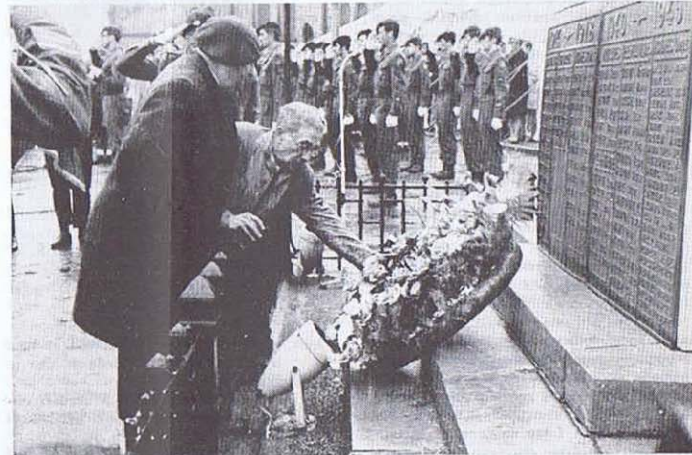
- Henri Bandin, 1^{re} Cie/5 Ch.A, tombé à Deynze le 27 mai 1940;
- Jules Baucaut, 2^e Cie/4 Ch.A, tombé à Gotten le 26 mai 1940;



Les personnalités devant le monument aux morts. Au premier rang, de gauche à droite : le général Champion, le colonel Mainy, le député permanent Piarret, le commissaire d'arrondissement Landoone, représentant le gouverneur Bresseur, le sénateur Cugnon, premier schéin, M. Dettige, conseiller communal, le député permanent Gilson et le sénateur Gribonant.



Un autre groupe d'Anciens pénètre dans l'église de Bertrix tandis que les drapeaux forment la haie.



Le président national qu'accompagne le bourgmestre de Bertrix, fleurit le monument aux morts.

- Jean-Baptiste Foulon, 1^{re} Cie/1 Ch. A, blessé à Belgrade le 12 mai et décédé à Fosses le 14 mai 1940;
- Roger Minet, 2^e Cie/5 Ch.A, blessé à Aasele le 27 mai 1940 et décédé à Bruges le même jour.



1er CHASSEURS ARDENNAIS

Les fastes sous le signe de la résistance



Le Chef de Corps, le lieutenant-colonel BEM Liebens, pendant le défilé.

Le commentateur qui avait d'abord évoqué les citations glorieuses du Drapeau, les hauts faits d'armes de nos ancêtres du 10^e de ligne, dont les Chasseurs Ardennais ont hérité les traditions, et des Ch A en 1940, continua l'histoire des hommes au Bêret Vert dans la Résistance.

Il cita entre autres :

« Au cœur des Ardennes, des patriotes de toutes croyances et de tous les milieux se coiffèrent de ce légendaire Bêret Vert dont nous sommes tous fiers et livrèrent vaillamment combat à l'ennemi... »

« Dans ces maquis où flottait le drapeau national et où chacun portait le Bêret à la Hure, tous se préparaient à aider les Alliés dans la libération de la Belgique. »

« Tous connaissaient l'enjeu de cette lutte et savaient, qu'en cas de capture, les interrogatoires et les tortures, la déportation et les camps de concentration ne seraient que des étapes terribles vers l'ultime sacrifice. »

C'est sous le signe de la Résistance et des Maquis que furent célébrés les 7 et 8 mai les fastes du 1 Ch A.

Vers 17 heures, le 7 mai, le chef de corps souhaita la bienvenue aux parents de nos miliciens venus de Belgique et profita de l'occasion de la fête des mères pour terminer son allocution sur une note et par un geste tout à fait charmants :

« Dimanche, c'est la fête des mères. Aussi, un de nos miliciens va-t-il fleurir symboliquement une maman. Ces fleurs, Mesdames, vous sont destinées à toutes, à vous qui les méritez si bien pour avoir apporté la vie avec tout ce que votre cœur contient d'amour et d'affection. »

Le lieutenant-colonel breveté d'Etat-Major R. Liebens, chef de corps du 1^{er} régiment, a tenu à rendre un particulier hommage aux Chasseurs Ardennais qui ont mené l'obscur combat pendant les heures les plus sombres de l'occupation et, c'est déjà sous ce thème que débuta la cérémonie d'hommage aux morts du 7 au soir. Une haie de porteurs de torches jalonnait le parcours et guidait les assistants vers les lieux de la cérémonie.

La musique des FDI venue d'Arlon pour la circonstance commença par un prélude très apprécié.

Des « Partisans » avaient pris place aux côtés des soldats en tenue de 1940 et autour des feux de camp pendant que se diffusait le « Chant des Partisans ».

« AMI, ENTENDS-TU LES CRIS SOURDS DU PAYS QU'ON ENCHAÎNE ? »...

« Ce jurèrent enfin les combats à visage découvert, les embuscades destructrices, les sabotages audacieux avant de se retrouver et de se compter au maquis autour du feu. »

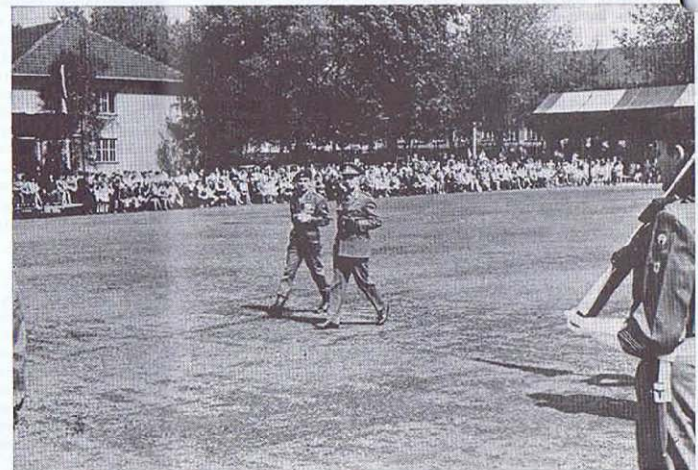
« Souvenons-nous de ces combattants de l'ombre, de ces maquisards tombés les armes à la main pour défendre et libérer leur patrie enchaînée. »

Suivirent alors, la prière du maquis du R.P. Leloir, la lecture d'évangiles et des chants de méditation.

Après l'allocution de l'aumônier Conter, un dernier commentaire :

« Hommes du souvenir et de la fidélité, continuons ensemble à communier dans la fraternité et entonnons notre Marche, cet hymne clair qui galvanise notre énergie et ravive notre fierté. »

Ce commentaire, suivi de la Marche chantée des Chasseurs Ardennais et de la Brabançonne, clôtura la première journée des Fastes régimentaires.



Le colonel BEM Van de Costeelo, commandant la 7e Brigade d'Infanterie Blindée, passe le 1 Ch.A. en revue.

Enchanteresse journée, sous un soleil radieux, que celle de ce 8 mai dernier, où se déroula la traditionnelle prise d'armes et la commémoration des moments riches en souvenir pour nos aînés de 14-18 et de 40-45.

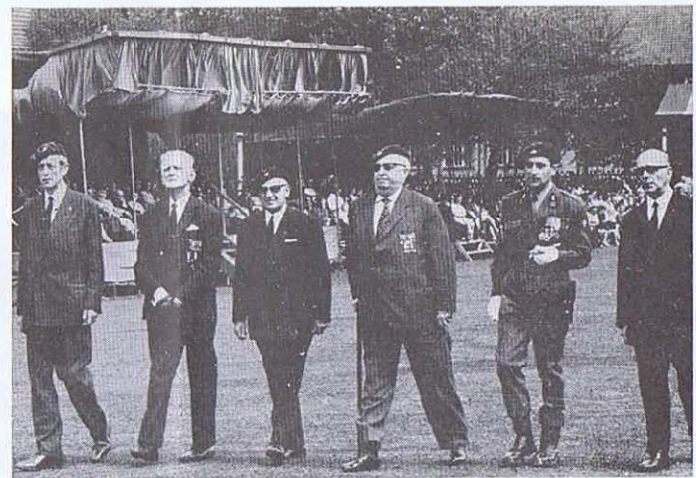
Les chefs de corps du 3 Ch A et du 20 A avait tenu à ce que leurs drapeaux encadrent celui du 1 Ch A.

Le lieutenant-colonel BEM Liebens prononça une vibrante et touchante allocution dont nous reproduisons des extraits ci-après :

« Je tiens à remercier le Colonel Breveté d'Etat-Major Van de Costeelo, commandant la 7^e brigade d'infanterie blindée, d'avoir bien voulu présider cette cérémonie. »

« Qu'il trouve ici l'expression de nos sentiments très respectueux et l'assurance de notre entier dévouement. »

« La fidélité que nous dispensé le Général Champion nous est particulièrement chère. Tout au long de sa carrière militaire, il s'est dévoué sans compter à la cause des Chasseurs Ardennais. Il y consacre aujourd'hui encore toute son énergie sa lucidité. »



MM. Ryelandt, Beke, Dubucq, Hubert, le lieutenant-colonel BEM Liebens et M. Decker vont déposer les fleurs au monument.

Notre gratitude va à M. Albert Hubert, président national, aux administrateurs, aux Présidents et aux représentants des Sections de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais. Je me jais un devoir, Monsieur le Président national, de souligner l'élevation de votre idéal, votre inlassable et constructive activité et de vous rendre ainsi l'hommage que vous méritez.

Nous saluons avec reconnaissance M. Dubucq, directeur général de l'Œuvre Nationale des Anciens Combattants, M. Beke, président de la Fraternelle du 10^e Régiment de ligne et M. Vandenbrande, président de la Fraternelle du 20^e de ligne et M. Ryelandt, président du Conseil d'Administration de l'Agence Belga et auteur du remarquable ouvrage « Chasseurs Ardennais dans le maquis ».

Nos très vifs remerciements vont à M. l'Échevin Decker représentant M. le Bourgmestre d'Arlon.

Croyez bien que les liens qui unissent le 1^{er} régiment de Chasseurs Ardennais à sa ville marraine sont davantage de l'affection que de l'affiliation...

S'adressant aux représentants des Chasseurs Ardennais de la résistance et des maquis, le chef de corps dit :

« Je n'ai cité formellement aucun d'entre vous et pourtant j'aurais souhaité vous citer tous. J'ai craint toutefois de trahir, en ce faisant, l'attitude discrétion et de modestie que vous avez toujours adoptée. »

J'ai placé les Fastes 1971 sous le signe de votre souvenir et je vous sais gré d'avoir répondu à notre appel.

Vous avez été — et certains ne s'en souviennent que trop peu — l'indispensable lien entre nos glorieux bêtrets verts de 1940 et les unités mises hâtivement sur pied à la fin de la campagne et dans l'immédiat après-guerre.

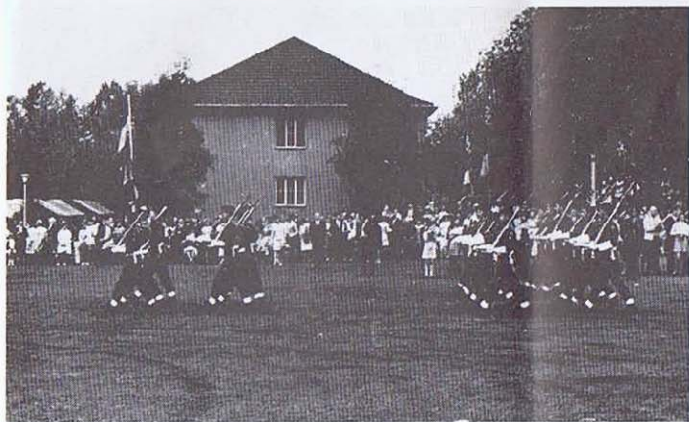


Le Chef de Corps au monument.

« Que les anciens chefs de corps du Régiment, les généraux Palmaers et Lallemand, le lieutenant-colonel Forger, les colonels Wattiez et Goegebeur, le colonel breveté d'Etat-major Godei, le lieutenant-colonel breveté d'Etat-major Jacques, les lieutenants-colonels Delogne et Stenuit, sachent combien le fait de les compter aujourd'hui parmi nous constitue un précieux encouragement. Qu'ils sachent aussi que grande sera toujours notre joie de les revoir en quelque occasion que ce soit. »

Après le dépôt de fleurs au monument.





Les trois glorieux emblèmes (1 Ch.A., 3 Ch.A. et 20 A) pendant le défilé.

Obscurs héros d'un combat souvent ignoré, Chasseurs Ardennais de l'ombre, vous avez contribué à maintenir et à renforcer nos traditions. Nous saluons votre courage et nous nous inclinons avec émotion devant vos compagnons d'armes qui sont allés jusqu'au sacrifice suprême pour que vive la Patrie.

Chasseurs Ardennais du 1^{er} Régiment, vous connaissez déjà — pour n'en avoir entendu souvent parler — les hauts faits d'armes de nos Anciens, braves du 10^e régiment de ligne et vaillants Chasseurs Ardennais de 1940.

Vous n'avez entendu évoquer, il y a quelques instants, l'action des Chasseurs Ardennais dans la résistance. Il importe que vous en sachiez davantage à leur sujet.

Durant les heures sombres de l'occupation, alors que stagnait l'espoir de retrouver la liberté, que les clochers de nos cités ne sonnaient plus que des heures tristes, ils furent nombreux qui refusèrent de se soumettre, sans crainte d'une mort que beaucoup parmi eux connurent.

Au plus profond des forêts de notre vieille Ardenne, ils se réunirent pour reprendre la lutte.

Attachés à leur sol, ils avaient pour idéal fidélité, pour mot d'ordre courage et persévérance.

Avec un sang-froid et une audace admirables, ils exécutèrent de nombreux coups de main, sabotages et embuscades. Avec des moyens le plus souvent très inférieurs à ceux de l'ennemi, ils agissaient avec le maximum de rapidité et de surprise pour se replier ensuite au fond des bois et s'y dissimuler comme le faisan dans son guéret. Les pertes infligées à l'occupant furent sévères, tant en hommes qu'en matériel, les renseignements transmis à Londres, nombreux et de grande valeur.

Leur combat fut éprouvant, les conditions dans lesquelles ils vivaient l'étaient plus encore. Quelques-uns parmi eux ont accepté d'être des nôtres en ce jour.

En votre nom à tous, je veux leur rendre hommage pour cette bravoure, cette persévérance, cette fidélité dont ils témoignèrent durant ces heures pénibles que connut la Belgique. Ils étaient comme nous coiffés du béret vert. C'est pour nous une grande fierté et une raison de plus de nous montrer garants de l'esprit Chasseurs Ardennais qu'ils conservèrent intact au mépris des dangers.

Sachons rester dignes d'eux, oubliez de nous-mêmes pour que dans notre monde d'aujourd'hui nous puissions apprécier, plus encore, la valeur de la liberté.



Le Chef de Corps félicite les heureux médaillés.

Reconnaissance du commandant Michel LENOIR.



Mes chers garçons, vous pouvez ainsi vous rendre compte combien lourd est notre héritage. Vous savez maintenant, mieux qu'hier, dans quelle mesure les Ardennais que vous continuerez ont été parmi les meilleurs. Ce qu'ils vous demandent en retour, c'est de ne pas laisser perdre ce qu'ils ont sauvé et pour cela, de ne jamais oublier que la force d'une unité d'élite est faite de la volonté de tous chefs et soldats, de faire tout leur devoir et d'assumer toutes leurs responsabilités.

N'oubliez pas que ni la victoire, ni la défaite n'appartiennent au soldat. Le lot du soldat c'est l'abnégation; c'est le ciment d'une armée, il n'y en a pas d'autre.

C'est pourquoi chaque jour, nous exigeons de vous que vous fassiez toujours mieux. Nous vous imposons d'exercer votre volonté, votre talent et votre persévérance pour que, si les circonstances l'exigeaient, vous puissiez, vous aussi, aller jusqu'à l'abnégation pour défendre ce que vous avez de plus cher...

Après avoir déposé des fleurs au monument, en compagnie de M. Albert Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, de M. Beke, président de la Fraternelle du 10^e de ligne de M. Decker, échevin représentant M. le Bourgmestre d'Arion, de MM. Dubucq et Ryelandt, au nom des résistants et maquisards, le lieutenant-colonel BEM Liebens procéda à la reconnaissance du commandant Lenoir et à la remise de distinctions honorifiques: la Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II au 1^{er} sergent-major Kaddon, la médaille d'Argent de l'Ordre de Léopold II au caporal Fontaine et la décoration militaire de 2^e classe au 1^{er} sergent Vandenschrick.

La Fourragère fut ensuite remise à des miliciens de la 3^e compagnie par les généraux Palmaers et Lallemand, les colonels Wattiez et Goegebeur, le colonel BEM Godet, le lieutenant-colonel BEM Jacques, les lieutenants-colonels Stenuit et Delogne et M. Hubert.

Pendant la mise en place du Bataillon pour le défilé, les musiciens portant le béret vert, dirigés par le lieutenant Cardon, maestro bien connu dont la réputation n'est plus à faire, furent acclamés chaleureusement pour leur show magistral.

Le défilé à pied — emmené par la mascotte — et suivi par le détachement motorisé ou M75, jeeeps et Man semblaient alignés au cordeau, traversa en diagonale la plaine d'honneur du quartier.

Un vin d'honneur et un lunch offerts aux nombreux invités et familles venus de Belgique pour assister aux Fiestes 1 Ch A.



Le 1^{er} Chasseurs Ardennais défile devant les invités.

AU CLUB « VC »

Les festivités du 8 mai ont été ouvertes, pour les anciens qui avaient fait le déplacement, par un pré-apéritif auquel ils avaient été conviés au Club, si joliment aménagé, des volontaires de carrière du régiment. On y but du Maitrank dès 10 heures du matin, agrémenté de zakouskis. Aux paroles de bienvenue du président du club, le président national répondit par une allocution dans laquelle il mit en relief la professionnalisation grandissante du métier militaire et le rôle de plus en plus marquant que doivent y remplir les volontaires de carrière, qui ne sont plus hommes de corvée, mais toujours davantage des spécialistes particulièrement qualifiés.

Le président national reçut une jolie assiette en étain gravée aux armes du 1 Ch. A., et l'on s'en fut d'un pas léger vers les tribunes.



Le détachement motorisé vient de s'engager sur la plaine d'honneur.

NOUS AVONS LU POUR VOUS :

dans « La Meuse - La Lanterne » du 13-5-71, un article relatant les Fastes du 1^{er} Chasseurs Ardennais à Spich. Nous sommes partagés entre l'envie de rire et la consternation. Jugez-en !

« Le colonel Riebens souligna avec gratitude la présence de nombreux membres de la Fraternelle.

Et au bas de l'article :

« La photo. — Le lieutenant B.E.M. Liebens, chef de corps défile en tête de son régiment. »

Nous savions que le lieutenant-Colonel BEM R. Liebens avait repris le commandement du 1 Ch A au Lieutenant-Colonel Stenuit le 8 janvier 1971 mais ignorions totalement la reprise du bataillon par le colonel Riebens et du régiment par le lieutenant BEM Liebens.

Jusqu'à présent le 1 Ch A ne s'était pas encore payé le luxe d'être commandé par un colonel ni d'avoir un lieutenant-chef de corps !

La vie au 1 Ch A

NOMINATIONS.

Au grade de capitaine-commandant, le capitaine M. Lenoir. Au grade de sous-lieutenant, les sous-lieutenants commissionnés Chantraine, Ameys, Eloy. Au grade de 1^{er} sergent-major, les 1^{er} sergents Matagne, D'Haese, Noppe. Au grade de sergent, le sergent commissionné Haubourdin; au grade de caporal, le VC Darmont et le milicien Derobertsmasure.

Nous les félicitons vivement.

COMMISSIONNEMENTS

Au grade de caporal: Thielens, J.; Springael, M.; Gees, A.; Van Mechelen, M.; Vanden Eede, R.; Gillet, J.; Wattier, M.; Parent, A.; Laurent, F.

Nous les félicitons vivement.

MISE EN DISPONIBILITE.

Le sous-lieutenant Paermentier, J. a été placé en disponibilité. Nous lui souhaitons bonne chance et plein succès dans la vie civile et le remercions pour tous les services rendus au 1 Ch A.

PASSAGES.

Le sergent Boulange est passé au 3 Ch A. Le sergent Schreder est passé au CI N° 1. Le VC Hastir est passé à l'Ecole du Génie. Le CSOM Drogmans est passé à l'ETBI. Le CSOM Gérard est passé à la 16^e Cie ATK.

ARRIVEES.

Le sergent Martin du 3 Ch A. Le sergent Jeunehomme du CI N° 1. Le CSOM Duroy du CI N° 1.

Il y a 21 ans...

Et il y a 21 ans, on lisait dans le « Chasseur Ardennais » n° 3 - 1950

UNE NOUVELLE SECTION...

Bravo! Les anciens du Bon Ch A.

Nous sommes heureux de porter à la connaissance des membres qu'une section de la Fraternelle est constituée en A.O., au siège du sympathique bataillon de Chasseurs Ardennais : adresse B.P.S. 4 A.B.O.

Composition du comité :

Président : capitaine-commandant Laurent (ancien du 3 Ch A); vice-président : capitaine Moïny (ancien du 3 Ch A); secrétaire-trésorier : adjudant de 1^{re} classe Delcorps (ancien du 4 Ch A); porte-drapeau : adjudant Losseau (ancien du 2 Ch A); chef recruteur : adjudant de 1^{re} classe Paulus (ancien du 1 Ch A); organisation et fêtes : adjudant Biard, 1^{er} sergent Moens et sergent Acton.

Nous remercions et félicitons de tout cœur ces braves anciens si dévoués à la cause Ch A.

Nos fraternels souhaits de prospérité à la section A.O.

De cette équipe d'il y a 21 ans :

Le major Laurent est pensionné. Le colonel Moïny est pensionné et est devenu administrateur-conseiller de la Fraternelle. L'adjudant de 1^{re} classe Delcorps est décédé. L'adjudant Losseau est pensionné. L'adjudant de 1^{re} classe Paulus est décédé. L'adjudant Biard est décédé. L'adjudant Moens est pensionné. L'adjudant Acton est toujours en activité de service au 1 Ch A. La section A.O. a repris les activités sous le nom de section 1 Ch A à BPS 14.

ACTE DE PROBITE.

Le Sdt VC Lambrecht de la 2^e compagnie avait trouvé un portefeuille contenant des papiers d'identité et une somme d'argent. La trouvaille a été remise à l'officier de garde et Coesyns a pu rentrer en possession de sa propriété.

Bravo Lambrecht!



L'ancien et le nouveau commandants en second, les majors Dohy et Lefebvre, lors de la remise-reprise.

HOSPITALISATION.

Albert Decker d'Athus se trouve toujours à l'Institut La Clairière, à Bertrix. Une délégation de la section de Bertrix lui a rendu visite.

Quant à Daniel Haly, il est toujours hospitalisé, au Centre de Traumatologie de l'Hôpital Brugmann, à Bruxelles. Ses copains de Régiment lui ont rendu visite comme en témoignent deux lettres dont extraits ci-après :

« Je reçois à l'instant votre mot de la Fraternelle au sujet de l'accident de Daniel Haly que j'ai parfaitement connu. Vous pouvez me faire confiance, j'ai déjà contacté des copains du 1 Ch A et même du 3 Ch A qui sont tous d'accord pour rendre une visite samedi prochain à Daniel. En tant que Chasseurs Ardennais, nous nous devons de faire quelque chose et permettez-moi de me faire l'interprète des copains Ch A pour vous féliciter de cette initiative. J'ai même montré cet avis à des non-Chasseurs Ardennais qui ont déclaré : « Hé bien, les Ardennais ce sont des gars !... » (Sé) Guy Quairière. »

« Ayant reçu votre lettre, je vous fais savoir que deux copains de Haly sont allés lui rendre visite mercredi soir à l'hôpital Brugmann. »

Ce Chasseur Ardennais était un bon copain. Nous nous sommes fait un devoir de lui rendre visite avec espoir de le reconforter. Nous avons été très émus en apprenant cette nouvelle vu que nous étions des copains de challenge... (Sé) F. Termont. »

SOCIETE PROTECTRICE DU JEUNE MARCASSIN.

Monsieur et Madame Auguste Mercier, de Bruxelles; Monsieur Léon Ancion, de Nil-Saint-Vincent.

MEMBRE EXTRAORDINAIRE.

Jacques Herry, de Houdeng-Goegnies, notre ancien sergent-chef de la Police régi-

mentaire, est en règle de cotisation pour vingt années. Bravo Jacques et merci de tout cœur pour ton attachement aux Béréts Verts, que tu as si bien servis au 1 Ch A.

TOMBOLA CITE DE L'ESPOIR ET VIVAT.

Dans notre dernier bulletin, je vous avais parlé de cette tombola organisée par La Cité de l'Espoir, sous les auspices du MDN et sous la direction du Colonel Henrard et dont les bénéfices seront répartis entre la Cité et l'ASBL Amis et Parents des Enfants Handicapés de Militaires. J'avais cité cette dernière APEHM. En réalité, l'abréviation exacte est VIVAT.

Une réunion groupant les représentants des deux associations s'est tenue dernièrement à Bruxelles sous la présidence du Colonel Henrard.

Je puis déjà vous dire que le Colonel Henrard a organisé l'opération de maîtrise façon qui laisse augurer un résultat encore meilleur que celui de l'an dernier.

Avec la collaboration des trois forces armées et de la gendarmerie, sans oublier le gros coup de main que les Chasseurs Ardennais se feront un honneur de donner, ce sera du « tonnerre ».

Le tirage est prévu pour le 6 février 1972. Bien qu'une quinzaine de l'Enfance Handicapée soit prévue pour le mois d'octobre, on peut dès à présent passer commande à la section 1 Ch A, soit pour l'achat soit pour la vente.

Avec nos remerciements anticipés aux généreux acheteurs et vendeurs.

A SPICH. Une nouvelle opération au profit des enfants handicapés de LA CITE DE L'ESPOIR.

Mme Liebens, soucieuse de continuer l'œuvre de parrainage de « La Cité de l'Espoir », par le 1^{er} Chasseurs Ardennais et la Section 1 Ch A de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, désire organiser une opération « Vignettes ».

Ces vignettes vertes sur fond blanc, « le vert n'est-il pas la couleur de l'Espoir? », se présentent sous deux formats différents, l'un autocollant et l'autre (plus petit) collant, portant tous deux l'inscription « Je PARRAINE LA CITE DE L'ESPOIR ».

Qui aidera Mme Liebens à réaliser son opération TOUS les Chasseurs Ardennais, bien sûr!

Vous pouvez vous procurer votre vignette en versant, soit la somme de 20 francs pour la vignette autocollante ou 5 francs pour la vignette collante petit format, au C.C.P. 8223.03 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Section 1 Ch A, BPS 14.

Et... si vous désirez collaborer activement à la vente, il vous suffit de nous faire parvenir un... petit mot!

Merci d'avance pour votre aide précieuse et généreuse.

CONGRES NATIONAL - LA SECTION 1 CH A A L'HONNEUR



AUTRES FESTIVITES. FETE DE L'INFANTERIE.

Le lendemain des Fêtes régimentaires, 9 mai, le lieutenant-colonel BEM Liebens et l'adjudant Leuris se sont rendus à Bruxelles afin d'assister à la fête de l'Infanterie qui se déroulait place Poelaert.

INAUGURATION DU MEMORIAL DE BODANGE.

Le 20 mai, notre 3^e compagnie a assuré le service d'honneur pour l'inauguration de ce mémorial érigé à la mémoire des Chasseurs Ardennais tombés au champ d'honneur en 1940.

Bodange! Bodange!

Que signifie ce nom que l'on a déjà répété tant de fois? Bodange! Là où nos Chasseurs Ardennais se sont distingués dès les premières heures de ce sanglant 10 mai 1940!

Bodange! Vous le saurez en lisant le livre du commandant Autpenne « Les Chasseurs Ardennais à Bodange ».

Comment vous procurer ce livre? En versant la somme de 40 francs au C.C.P. 8223.03 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Section 1 Ch A.

COMMEMORATION DE LA BATAILLE DE LA LYS ET 25^e PELERINAGE DES CHASSEURS ARDENNAIS A VINKT.

Ils étaient 40, ce 23 mai dernier, les Chasseurs du 1^{er} avec, à leur tête, le major Lefebvre, commandant en second du Régiment 40 de la Section 1 Ch A et un détachement du 3 Ch A de Vielsalm étaient venus à Courtrai le matin et à Vinkt l'après-midi pour renforcer les rangs de nos anciens émus ainsi un imposant cortège de Béréts Verts.

Notre porte-drapeau, le 1^{er} sergent-major Talbot, retenu pour raisons de famille, a été remplacé par notre camarade Roger Chavaille qui, malgré sa première prestation, a effectué sa mission de façon remarquable.

Cérémonies particulières où Flamands et Wallons étaient ensemble dans un même élan de solidarité et de patriotisme.

Je suis heureux et fier de vous transmettre les nombreuses félicitations reçues pour vos défilés impeccables, votre tenue et votre comportement. Vous avez suivi scrupuleusement les instructions et directives et avez fait honneur au Bétet Vert. Jeunes Chasseurs Ardennais, vos anciens sont fiers de vous.

MARIAGE.

Guy Evrard avec Mademoiselle Josiane Duquet. Le 1^{er} sergent Claude Colbrant avec Mademoiselle Mireille Garbe.

Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

Au lieutenant-colonel BEM Liebens, la croix militaire de 1^{re} classe. Aux adjudants Perniaux et Van den Eede, la croix de chevalier de l'ordre de la Couronne. Au 1^{er} sergent-major Noppé et au 1^{er} sergent Mohimont, la médaille d'or de l'ordre de Léopold II. Au 1^{er} sergent-major Galderoux, la décoration militaire de 1^{re} classe. Au 1^{er} sergent Vandeplassche, la décoration militaire de 2^e classe.

Nous les félicitons vivement.

DECES.

Nous avons appris très tardivement le décès de deux de nos membres qui ont effectué leur service militaire au 1 Ch A : Pierre Reins, de Lodelinsart et Joseph Bal, de Muizen.

Notre camarade Frederix, de la 1^{re} compagnie, est décédé accidentellement dans un accident de roulage.

Nous prions les familles durement éprouvées de bien vouloir accepter l'expression de nos condoléances sincères et émuës.

VISITE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Le 26 mai, le 1 Ch A avec deux compagnies a assuré le service d'honneur à Liège à l'occasion de la visite de M. POMPIDOU, Président de la République française.

Nous en reparlerons dans le prochain bulletin.

Le 1^{er} sergent-major Lucien Alvoet, recruteur n° 1 de la section 1 Ch A, bien encadré au cours de la remise de la médaille du mérite à Bertrix, le 25 avril dernier.

M. le ministre Charles Hanin, sous l'œil attentif du général Champion, épingle la médaille bien « méritée »!

Ont également obtenu la médaille du mérite de la Fraternelle : le 1^{er} sergent Hottart, les 1^{ers} sergents-majors Flament, Gerardy et Kaddon. Nous les félicitons bien vivement.

Note du président national.

L'adjudant Leuris est vraiment trop modeste. Il omet de mentionner qu'il s'est vu décerner, en témoignage de son dévouement exceptionnel et de ses activités aussi multiples qu'inlassables, la Médaille du Mérite en or, laquelle n'est accordée qu'avec parcimonie et, en général, pour de très longs services.

LA CITE DE L'ESPOIR.

A l'occasion des Fêtes régimentaires, le 1^{er} sergent-major Talbot a tenu à manifester sa sympathie envers la Cité de l'Espoir en versant la somme de 300 F.

Un tout grand merci au nom des petits handicapés d'Andrimont.

CORRESPONDANCE.

Prière de bien vouloir indiquer le numéro postal de votre localité. Cette façon de procéder m'épargne du temps et évite toute confusion. Si vous indiquez Mons, il y a deux Mons! Le 7000 ou le 4331? Des Noville, il y en a trois! 6655, 5068 et 5054!

Merci d'avance.

CHALLENGE INTERNATIONAL MARECIAL LECLERC.

En juillet... nous attendrons la rentrée de nos Challengers... dont la condition actuelle laisse augurer d'un excellent résultat!

Le Trophée du meilleur Challenger sera remis par le lieutenant-colonel BEM LIEBENS au milicien le plus méritant.

M. LEURIS.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

Ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

L'inauguration du mémorial de Bodange

LA STELE DE BODANGE

La stèle de Bodange, en forme de cône, a été taillée dans un bloc de granit de 10.000 kg. L'ouvrage terminé pèse 7.000 kg, d'une seule pièce. Il est haut de 3,80 m et large de 1,30 m et repose sur un socle de 1.000 kg. Le sculpteur est M. Elie Noirod, de Thynes, à quelque 7 km à l'est de Dinant.

Outre la liste des morts, une inscription: « Passe la mort, demeure l'amour ».

Le comité d'érection du mémorial était présidé par le bourgmestre de Fauvillers, M. Godfroid; vice-président, M. Schreiber; secrétaire, M. Noël; trésorier, M. Roufosse.

nelle (une vingtaine), auxquels s'étaient joints ceux d'associations locales d'anciens combattants.

Des personnalités: MM. Poncelet, président du tribunal de première instance de Neufchâteau; Renquin, sénateur; Olivier et Nothomb, députés; Bock et Finceur, députés permanents, le premier représentant le gouverneur de la province; Lion, commissaire d'arrondissement à Bastogne; le

lieutenant-colonel BEM Jacques, représentant le commandant militaire du Luxembourg; le lieutenant-colonel BEM Liebens, commandant le 1 Ch. A; le lieutenant-colonel Siraux, commandant le 3 Ch. A; le lieutenant-colonel BEM Planard, commandant le 1 A; le commandant Lépinos et le capitaine Lhost, de la Gendarmerie. Cette dernière assura d'ailleurs le service d'ordre avec maestria.

Les familles des héros, avec à leur tête Mme Bricart, entourée de ses enfants.

Pour la Fraternelle: le président national, les vice-présidents Didier et Lepage, le secrétaire national adjoint Guiot, le trésorier national adjoint Grimonster, présidents de sections et administrateurs nationaux Reuter (Arlon), Eppe (Etalle), André (Houffalize), Balbeur (Neufchâteau) et Autphenne (Virton).

Des centaines d'Anciens, dont beaucoup avaient participé aux combats du 10 mai dans la région.

Notre ami René Autphenne, seul officier survivant du combat de Bodange, primitivement désigné pour prendre la parole au nom des Chasseurs Ardennais, avait prié le vice-président national Robert Lepage, ancien officier adjoint au commandant du 11/1 Ch. A, de le faire en vue de souligner que le mémorial veut honorer tous les Bérêts verts tombés sur le territoire de la commune de Fauvillers.

Pour la même raison, le président national avait demandé que lors du dépôt des fleurs de la Fraternelle, veuillent bien l'accompagner, outre R. Lepage et R. Autphenne, le major Kélecom, commandant

Les drapeaux de la Fraternelle encadrent le mémorial durant le discours de M. J. Noël, secrétaire du comité et cheville ouvrière de la réalisation.

[Cliché « L'Avenir du Luxembourg »]

La stèle, œuvre du sculpteur Elie Noirod, de Thynes (Dinant). (Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).



[Photo Camille Collin, Hargimont]

Voici les noms des dix-sept Chasseurs Ardennais tombés, le 10 mai 1940, sur le territoire de la commune de Fauvillers et qui figurent sur le monument de Bodange:

Commandant: M. Bricart;

Sous-Lieutenant: P. Doequier;

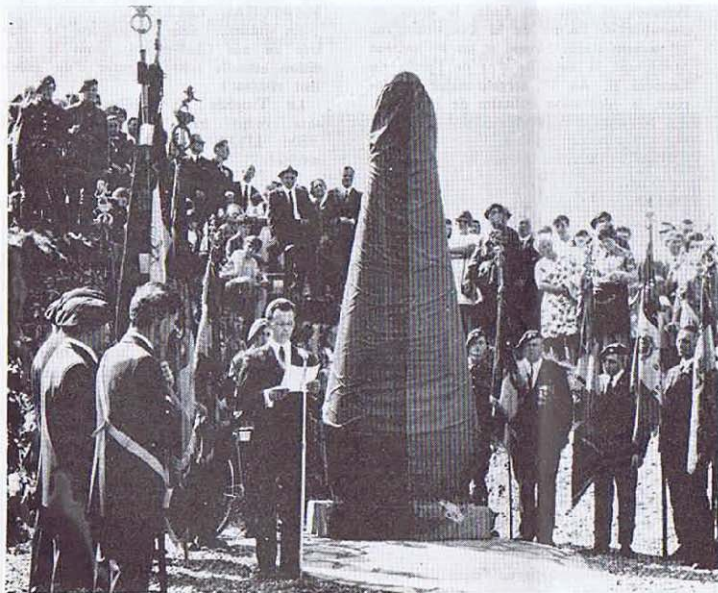
Caporaux: L. Doucet, M. Folman, E. Ledoux, A. Mathay;

Soldats: J. Charpentier, E. Cobrai-ville, G. Godfroid, L. Mangin, Ch. Meeus, J. Reuter, C. Schilb, J.B. Schwind, R. Simon, J. Thiry et F. Weis.



Sur la butte de Traquebois, deux Chasseurs Ardennais en tenue de 1940.

[Cliché « L'Avenir du Luxembourg »]



Le défilé des Anciens, vivement applaudis. On reconnaît au premier rang: J. André, J. Didier, R. Reuter, F. Guiot et J. Schmitz.

[Cliché « L'Avenir du Luxembourg »]

de la 4^e Cie, qui livra un combat difficile à Martelange et fut accrochée ensuite, lors du repli, à Hotte-Menfontaine, par les troupes aéroportées, ainsi que le major Schweicher, de la 11^e Cie, qui grâce à l'utilisation intelligente de son T 13 réussit à empêcher jusqu'en fin de journée l'intervention de ses mêmes Kommandos.

L'emplacement du mémorial a été heureusement choisi, en bordure de la route Martelange-Neufchâteau, au lieu-dit « Traquebois », là où, alors que le combat touchait à sa fin, le commandant Bricart et plusieurs de ses soldats, refusant de se rendre, trouvèrent une mort glorieuse.

La cérémonie débuta par la Marche des Chasseurs Ardennais, chantée par les enfants des écoles. Puis, M. Noël, instituteur et secrétaire du comité, exposa comment la commune de Fauvillers avait voulu perpétuer, dans un monument durable, le sacrifice des Chasseurs Ardennais tombés sur son territoire le 10 mai 1940. Il le fit avec beaucoup de conviction, en évoquant la persistance de l'amour porté à ces héros.

Le mémorial fut alors découvert par M. le bourgmestre Godfried, et béni par l'abbé Bouillon, curé de Muno, ancien brancardier de la 5^e Cie/1 Ch. A. Des fleurs furent déposées au nom de l'Administration communale, de la Fraternelle Ch. A., du 1 Ch. A. et du Syndicat d'Initiative de Martelange. Puis, un à un, les enfants des écoles vinrent amonceler leurs modestes bouquets.

Prit alors la parole notre ami Robert Lepage. Voici de larges extraits de son éloquent discours :

Oh! je ne veux et ne puis en cet instant de glorieuse et fervente solennité, de douloureux et pieux silence, vous dresser même brièvement une relation historique des combats de la Sûre, de la Basselle et de la Strange le 10 mai 40; relation historique que vous livre richement d'ailleurs en sa ferme précision, sa concision prenante, l'excellent ouvrage connu de tous, « Les Chasseurs Ardennais à Bodange » et que confirment ou complètent par ailleurs les substantiels rapports écrits ou verbaux des chefs ayant pris part à l'action avec leurs unités, des anciens Bêrets Verts sortis vivants de l'épopée et des témoins, anciens habitants de Bodange, Fauvillers, la Barrière, Wiry-Traitmont, Menfontaine, Hotte, -Strainchamps, ne pouvant évoquer encore qu'avec effroi, l'aël humide et étincelant, la voix vibrante, des détails des plus suggestifs capables de vous accrocher sans fin... la commune de Fauvillers les a un peu fait « siens », ces Chasseurs Ardennais qu'elle accueillit, hospitalisa dans ses foyers et terra en son sol.

« Siens », ceux-là surtout tombés sur son territoire, l'arme à la main le 10 mai 40... et qui les premiers avant d'autres encore, réussirent à retarder inexorablement la pénétration ennemie... Pour irrémédiablement en compromettre le succès final dans cette ériante et envahissante conflagration guerrière aussi injustifiée et subite qu'inégale en hommes et en matériel au départ.

Tout cela, cette Stèle de Bodange l'évoque superbement en la simplicité éloquent de son style, et avive en nous tous, des sentiments d'indélébile, de respectueuse et de profonde reconnaissance.

Elle appelle véritablement à une élévation d'âme...

Après Martelange, elle paraît être, un index levé: Bodange, la Barrière, Menfontaine, Hotte. Un index pointé essentiellement en synthèse vers les hauteurs de Traquebois, — où, en holocauste, pourrait-on dire — aux derniers instants d'un large combat, tombèrent le Cdt Bricart et ses Compagnons.

...Il faut bien reconnaître qu'inaugurer même longtemps après les événements, une stèle à des Héros de la guerre, c'est encore et toujours plus, malgré tout, susciter une évocation douloureuse!

... Pourtant, n'est-ce pas ainsi dans la magnanimité des gestes ravivés, actualiser souverainement, bénéfiquement favoriser d'augustes présences toujours familialement senties, spirituellement présentes dans une étroite intimité, une insurpassable sublimité, une protection d'une permanence vigilante, efficace et salvatrice dans une « invisible réalité »!

...Lorsqu'il y eut dans la vie dramatique des sous-quartiers de la Sûre et d'ailleurs, la « donation totale de l'être » pour beaucoup, nous avons simplement à retenir que ces hommes ont su « croire à ce qu'ils faisaient ».

Le commandant Autphenne scandia alors, lentement, la liste des morts.

La cérémonie se clôtura par un défilé des enfants des écoles, des troupes et des Anciens. Ces derniers, sous les ordres du vice-président de la section d'Arlon, Jos. Schmitz, recueillirent de chaleureuses acclamations.

A la réception offerte enfin par la Commune de Fauvillers, le Maitrank, boisson... ancestrale, coula à flots.

CARTE GENERALE DES OPERATIONS DE MAI 1940

Le Service de l'Historique des Forces armées a publié récemment une carte générale des opérations de l'Armée belge en mai 1940. Ce document a été établi sur base des données fournies par ledit service. Elle donne une série d'indications relatives à la situation militaire en mai 1940, localise, entre autres, les zones fortifiées, les différentes opérations, les emplacements et limites des fronts des grandes unités, ainsi que les itinéraires de repli. La carte en question a été imprimée par les soins de l'Institut géographique militaire.

Les autorités ou organismes civils et militaires qui désireraient obtenir un ou plusieurs exemplaires de cette carte doivent en faire la demande au service de l'Historique des Forces armées, 1a, Parc du Cinquantenaire, 1040-Bruxelles, téléphone 33.77.53.

Précision importante: aucun envoi ne sera effectué. Il faut enlever le document sur place.



VIGILANCE FRANÇAISE A LA FRONTIERE

Dans son excellent ouvrage dont nous parlons ailleurs, « 10 mai 1940 en Luxembourg », Henri Koch-Kent rapporte que dans la soirée du 9 mai 1940, un commandant du 2^e Bureau sur le front du nord-est avait suggéré de rappeler les permissionnaires: il s'entendit répondre: « Pour quoi faire? Ce n'est pas demain qu'ils auront à se battre! L'Allemagne est en train de se désagréger »! Dans nombre d'unités françaises, à la frontière, la moitié des officiers manquaient à l'appel au début des combats. Le soir du 9 mai, il y eut un grand banquet à la Légation de France à Luxembourg. Tout cela montre combien les services de renseignements français fonctionnaient remarquablement bien.

POLUX ET SON... CASTOR

Et Henri Koch — dont, soulignons-le, la première édition de son ouvrage a été épuisée en moins de quinze jours — de rapporter le significatif incident que voici.

« De son côté, le chef du Poste d'Alerte des services secrets français au Grand-Duché (POLUX), un capitaine du génie sorti du rang, passait la soirée au cinéma Marivaux, à Luxembourg-Gare. Comme il n'avait pas de renseignements à transmettre au bureau dont dépendait son antenne, il s'était fait accompagner par son opérateur de radio qui, fort peu rassuré, fut obligé d'abandonner les postes émetteurs et récepteurs dans une maison déserte.

De 7.30 à 23 heures passées, il n'y eut personne pour décrocher le téléphone qui, à partir de 20 heures, sonna sans cesse au Poste d'Alerte.

Comme POLUX ne disposait pas de voiture de service, le déplacement au cinéma se fit à pied. Trente minutes pour le trajet Belair-Gare, trente minutes pour le retour. Quelques jours plus tôt, le chef de poste avait mis sa voiture personnelle en vente au Garage Ford, à Luxembourg, rue Albert 1^{er}. A l'aube du 10 mai, le personnel du Poste d'Alerte faillit être sans moyen de locomotion pour s'échapper, par le repli en France, à la capture ».

Ajoutons qu'au programme de cinéma au poste POLUX a assisté avec son Castor figurait le film « La patrouille à l'aube » dans lequel Errol Flynn, mué en as de l'aviation française, descendait un nombre impressionnant d'avions allemands!

BOURRAGE DE CRANES

Puis, lors, H. Koch rapporte ce qu'il dénomme, non sans raison, « la tartarinate » d'un journaliste parisien qui se livre à des récits flamboyants des exploits des unités françaises ayant brisé (sic) l'offensive allemande à la frontière du Luxembourg. Un adjudant commence par raconter qu'avec sa seule voiture auto-mitrailleuse, il a tué en un jour au moins quarante boches, puis qu'un de ses chars légers en a mis plus de cent hors de combat, sans compter les centaines de prisonniers. Et puis, c'est l'épisode dramatique de la jolie brune aux lèvres rouges et souriantes qui, d'une main, tend un bouquet de fleurs au sous-officier tandis que de l'autre, elle lui appuie un petit pistolet sur le front et lui fait sauter la cervelle. Encore un coup de la 5^e Colonne.

Pour mieux situer la valeur du récit du « petit Parisien », on retiendra uniquement la phrase suivante, qui se garde bien de mentionner les lieux: « Les morts et les blessés allemands gisaient le long de la ligne, par tas de deux mètres de haut ».

UN CHASSEUR ARDENNAIS DANS LES MAQUIS SLOVAQUES

par Albert LEROY



Un « KG » du Stolog XVII B : LEROY Albert

Dans son excellent livre sur les évasions de prisonniers de guerre (1), le commandant Georges Hautecler retrace l'odyssée de cinq prisonniers de guerre belges, évadés d'Allemagne en Hongrie, et qui se sont retrouvés parmi plusieurs centaines de PG français ayant joué la fille de l'air. Ils y étaient libres parce que la Hongrie, tout en étant sympathisante de l'axe, n'était pas en guerre contre la France et la Belgique, et que, dès lors, elle n'avait aucune justification légale à placer ces ex-prisonniers en détention.

Les plus courageux de ces évadés ayant appris, au cours de l'été 1944, qu'il existait des unités de partisans dans les montagnes de Slovaquie décidèrent de les rejoindre; et parmi eux, notre camarade Albert Leroy, de Grandcourt-Ruette, soldat militaire 1935 appelé au 4^e Chasseurs Ardennais. Ses autres camarades étaient Henri Dervaux, de Cerfontaine, Gérard Dozet, de Herstal, Gaston Hubrechts, de Seraing, et Alphonse Leht, de Wauthier-Braine.

Nous avons pu entrer en possession du carnet de souvenirs d'Albert Leroy, qui habite toujours son village natal et qui est membre de notre section de Virton. Nous en publions de larges extraits, à partir de ce numéro. On appréciera la sincérité tranquille de ce texte.

Après un avant-propos que nous reproduisons, Leroy narre ses impressions du 10 mai 1940 et de la campagne, et puis il en vient au sort des prisonniers empruntant la longue route de la captivité.

A. H.

(1) « Evasions réussies », par Georges Hautecler, 1966, Editions Soleld, 37, rue de la Province, Liège. Prix: 150 F. A commander de préférence par l'entremise d'un libraire, pour éviter les frais de port.



A LA POUBELLE

Nombre de nos amis nous ont pressé de prendre position à propos des émissions télévisées « sous l'occupation » que notre RTB croit bon de nous servir, chaque dimanche soir, pendant une année environ, en guise de bouquet de week-end. A dire vrai, nous avions fermement résolu d'ignorer ledites émissions, et les premières réactions qui nous étaient parvenues nous avaient encouragé à continuer. Nous avons toutefois fait une exception qui nous a définitivement édifié: il s'agit d'émissions maladroites, mal construites, inopportunes et de nature à heurter les sentiments patriotiques, de nature surtout à donner aux jeunes une idée absolument fautive de la période d'occupation et surtout des occupants. Elles sont basées uniquement sur des actualités allemandes qu'on n'aurait dû utiliser qu'avec circonspection et sélectivité, accompagner de commentaires réellement appropriés, en même temps qu'on aurait dû leur opposer des documents montrant l'autre aspect des choses.

Il suffit d'ailleurs de voir l'attitude embarrassée, presque honteuse, du présentateur pour se rendre compte qu'il est lui-même entièrement dépassé par le sujet: on dirait vraiment le mauvais acteur de théâtre qui s'attend, à tout moment, à recevoir une tomate bien mûre. Au coin pour médiocrité.

PERSEVERARE...

Ce n'est pas la première fois que nous avons lieu de nous plaindre de notre radio et de notre TV dites « nationales ». A l'égard de tout ce qui a trait à la guerre et aux anciens combattants. Outre le fait qu'elles boycottent presque systématiquement toutes les cérémonies patriotiques ou les présentent sous leurs aspects les moins évocateurs, l'accueil réservé aux souvenirs de l'occupation nous a remis en mémoire ces émissions faites, en 1965, à la RTB-TV déjà, et concernant la campagne de mai 1940. Dans un dessin qui ne pouvait être que de dénigrement on avait intitulé l'émission consacrée à l'adite campagne « La marche à la mer ». Le rôle de l'Armée belge y était complètement passé sous silence: pas un mot ni de Bodange, ni de Chabrehez, ni de la Dendre, ni de Gettem. Deinetz ou Vinkt. L'émission fourmillait d'erreurs grossières à tous égards: par exemple la précède allemande vers Abbaville était présentée comme une résurgence du... Plan Schlieffen.

Quand nous avons demandé à recevoir, en salle la bande en question, nous avons pu rencontrer les deux réalisateurs qui étaient, tout ou presque enfants en 1940 et dont les connaissances militaires et historiques reposaient uniquement sur un petit livre de poche: ils n'avaient même pas jugé bon de solliciter le concours d'un quelconque historien. Nous avons pu ainsi mesurer la sérieux qui s'attache à la préparation d'émissions susceptibles cependant de toucher des centaines de milliers de téléspectateurs...

A BAS L'ORDRE

Emouvant et impressionnant, ce texte paru dans « Le Figaro » sous la signature du Père Michel Riquet s.j., héros de la Résistance, ne capte des camps de concentration, qui avouent son tourment alors que « partout, s'affirme un même insurrection contre l'ordre public, la discipline des mœurs, et le bon sens ».

Et d'ajouter que « la force des contestataires et des casseurs n'est faite que de la faiblesse ou de la peur des responsables du bien public ». C'est certainement un des traits aversants de notre époque que de voir même les bons bourgeois prendre toujours, ou presque, systématiquement parti contre les forces de l'ordre, sauf quand ils sont eux-mêmes en cause. Certes, on a parfois plaisir à voir rosser le gendarme, mais c'est au guignol...



3. CHASSEURS ARDENNAIS

es fastes régimentaires

Les 27 et 28 mai, les fastes du 3^e Chasseurs Ardennais se sont déroulés selon le programme traditionnel, prélude en quelque sorte à la Ve Marche du Souvenir qui doit avoir lieu du 30 juin au 3 juillet et occupera, d'ici là, toutes les préoccupations du régiment.

Le jeudi soir, face au monument aux morts des 3 et 6 Ch.A., la veillée d'armes orchestrée de main éprouvée par l'aumônier Ronvaux, avec la participation des chanteurs de cor du Rallye Saint-Gengoux aux destinées duquel préside notre ami mile Goosse : appel des morts, ravivage de la flamme par le lieutenant-colonel Siraux, dépôt de fleurs par le chef de corps, celui du 7^e Bataillon de Chasseurs Alpains (BCA) jumelé au 3 Ch.A., le président national de la Fraternelle et le président de la section de Vielsalm, chants et évocations poétiques et, pour finir, hymne national.

Grand concours de monde, le lendemain, pour la prise d'armes au parc communal. Parmi les personnalités : le général-major Hoyos, commandant la 3^e circonscription, et son chef d'Etat-Major, le colonel Haas; le colonel BEM Marlière, commandant militaire du Luxembourg; le lieutenant général e.r. Eyckmans et le général-major e.r. Champion qui furent au régiment dès sa création; d'autres anciens officiers du 3 Ch.A. en 1940 et avant, e.a. les colonels Godet, A. Lalière et Moïny, le commandant Liégeois; MM. Olivier, député-bourgmestre de Bastogne; Bock, député permanent, représentant le gouvernement de la province; Lion et Hoen, commissaires d'arrondissement à Bastogne et Saint-Vith; Remacle, bourgmestre de Vielsalm et secrétaire du cabinet du vice-premier ministre; les colonels de Gendarmerie Baclens, chef des provinces de Liège-Luxembourg, et Defêche, commandant le groupe du Luxembourg; les trois rédacteurs de l'actuel chef de Corps, les colonels Camus, Borboux et Derille; le commandant du 7 BCA.

Pour la Fraternelle : MM. Hubert, président national; Didier et Piedbaeuf, vice-présidents; André, De Voghel, Goffart et Defebvre, administrateurs.

Après la revue des troupes par le général Hoyos, le lieutenant-colonel Siraux prononça une allocution dans laquelle il remercia les autorités présentes, les familles des miliciens, la population de Vielsalm.



Il évoqua ensuite les événements marquants des derniers mois, et plus particulièrement les exercices « Hardi Marcassin », « Tenacity VIII », la marche des Cantons de l'Est, « Marcassin déchainé », et surtout la première victoire du Chalfuss.

Ensuite, le président national et les trois anciens chefs de Corps remirent le bérêt vert à la hure à huit miliciens arrivés récemment au régiment. Après quoi, le comte Arnould de Briey procéda à la remise du « Couteau de chasse d'honneur » au milicien désigné comme le plus méritant. On chanta alors la Marche des Chasseurs Ardennais, ponctuée par la devise « Résiste et mords ».

Pendant la mise en place pour le défilé, la Musique FDI devait donner un show de haute qualité, sous l'œil placide de la mascotte qui devait se déchaîner à la fin du défilé, mécontente apparemment de voir trop de monde lui tourner autour. On entendit une primeur : la nouvelle œuvre du lieutenant Cardon intitulée « La Marche du Souvenir ». Elle fut chaleureusement applaudie.

Après le défilé, vin d'honneur au maitr'ank, puis lunch. Le soir, bal partout : aux mess officiers et sous-officiers, et au club VC. Pour reprendre, dès mardi, la préparation exaltante de la Marche internationale du Souvenir et de l'Amitié, à laquelle on compte recevoir 5 à 6.000 participants, venant de plus de dix pays.

MARCASSIN DECHAINÉ

Du 27 au 29 avril, le 3^e Chasseurs Ardennais a participé au FTX « MARCASSIN DECHAINÉ ». Cet exercice était organisé par la 3^e Circonscription Militaire pour tester la valeur opérationnelle du Régiment.

Pendant trois jours et deux nuits, nos vaillants Chasseurs ont résisté au froid et à la fatigue et ont crânement combattu l'ennemi non conventionnel représenté par un peloton du 6^e de Ligne.

Aussi bien dans le dégagement du fort d'Eben-Emael, que dans la reprise du Centre Nucléaire d'Eisenborn ou le nettoyage des bois de Recit, on a vu à l'oeuvre des Chasseurs Ardennais pleins d'allant et de fougue.

Le Général Hoyos, Commandant de la 3^e Circonscription Militaire et le Colonel Haas, Brigadier, n'ont pu qu'exprimer leur satisfaction au chef de Corps, le Lieutenant-Colonel Siraux.



Marcassin à l'affût.



Attention ! Marcassins déchainés débouchent de la forêt...

(Clichés « FM »)

LA VIE AU 3^e CHASSEURS ARDENNAIS

MARIAGES :

Le Sdt Mil. Christian BLAISE et Mile Lucie MAIVE, de Rossignol.
Le Sdt VC Roland HEYERMAN et Mile Elisabeth CLEMENT, de Luxembourg.

BREVET MILITAIRE :

Sdt Mil. GREGOIRE et le Sdt Mil. LIEGEOIS.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES :

La Médaille d'Or de l'Ordre de Leopold II au 1^{er} Sergent-Major Marcel FOCANT.
La Décoration Militaire de 1^{ère} Classe au 1^{er} Sergent Carl FRECHES.

NOMINATIONS :

Au grade de Lieutenant : le Sous-Lieutenant Médecin GAIOTTI.
Au grade de 1^{er} Sergent-Major : le 1^{er} Sergent REINERTZ.

INSIGNES DE BON CHAUFFEUR :

Les Sdts Mil. : GILS, KREUSCH, HEINEN, GENTEN, KOHNEN, HEINEN H. HENKES, HANSEN, PROES, BONMARIAGE, MARECHAL, GUSTIN, STEVEN, LOMMERS, LAMBERT, TREFOIS.

BREVET B PARACHUTISTE :

Ont obtenu le brevet B parachutiste : les Sergents THILEMANS et HENRIET.



L'allocution du lieutenant-colonel Siraux; à ses côtés, le docteur Misson.

PARTICIPATION

DU 3^e CHASSEURS ARDENNAIS A LA TOMBOLA ANNUELLE AU PROFIT DE L'ECOLE DES HANDICAPES DE VIELSALM

Vendredi 7 mai au matin, le Chef de Corps du 3^e Chasseurs Ardennais en présence d'une délégation de chaque compagnie, a remis au Docteur Misson Directeur de l'Ecole des Handicapés de Vielsalm un chèque de 43.000 F. Cette magnifique somme a été acquise grâce à la vente de billets de tombola par tout le personnel du Régiment : cadre et soldats.

Cette vente organisée d'une façon presque systématique est due à l'initiative du Commandant Godichal et a été chaudement approuvée par le Lieutenant-Colonel Siraux.

En lui remettant le fruit des efforts de ses miliciens, celui-ci a tenu à remercier le Docteur Misson pour son inlassable dévouement à la cause de nos malades mentaux. « Le 3 ChA a tenu à participer à l'action que vous avez entreprise depuis déjà quelques années. Mon personnel et moi-même, nous sentons solidaires de cette action car nous faisons partie intégrante de la population de Vielsalm ».

Dans sa réponse, le Docteur Misson a remercié les Chasseurs Ardennais pour l'aide qu'ils apportent depuis la création de l'Ecole des Handicapés. « Ce que vous avez fait cette fois-ci, vous ne l'avez pas fait pour un Merci, vous l'avez fait par fierté d'aider les autres qui n'ont pas eu l'occasion comme vous de faire leur service militaire et pour l'honneur de votre Bataillon ».



Une heureuse décision de M. Segers

LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS EST UNE ASSOCIATION NATIONALE REPRESENTATIVE

Nous avons eu l'obligation de nous entretenir du litige qui s'était élevé entre notre association et l'Administration centrale du ministère de la Défense nationale qui voulait lui contester le droit à la reconnaissance au titre d'association nationale et représentative. Cela conduisait à nous écarter du mouvement quinquennal de distinctions honorifiques dans les Ordres nationaux qui permet de récompenser les dirigeants et militants répondant à certaines conditions — il ne faut notamment être ni fonctionnaire, ni officier, ni grand invalide... — qui se sont distingués particulièrement par leur dévouement.

Faut-il dire que nous avons aussitôt réagi avec vigueur pour défendre des droits bien établis ? Nous nous devons de souligner que d'emblée nous avons trouvé une audience attentive auprès de M. Segers, ministre de la Défense nationale, qui a témoigné à maintes reprises de sa sympathie pour les Chasseurs Ardennais et qui manifesta les meilleures dispositions à l'égard de notre réclamation. Mais, même un ministre, se trouve souvent dépourvu de moyens en présence des barrières technocratiques qu'éleve son administration. On invoqua successivement divers prétextes, et il nous fallut entreprendre de multiples démarches pour faire sauter tous les obstacles. Il est vrai que les destructions, on connaît ça chez les Bénévoles. J'ai trouvé un concours extrêmement précieux auprès de notre président d'honneur, le général Champion et de notre administrateur-conseiller, le colonel A.

Lalière, ainsi qu'auprès de nombreux parlementaires qui se sont mis à notre disposition.

Je me dois de préciser que nous n'avons observé nulle part de l'hostilité aux Chasseurs Ardennais comme tels, mais avant tout des manifestations d'immobilisme administratif : on ne voulait rien changer à une situation préexistante. Montaigne écrivait déjà que les changements ébranlent l'Etat et le désordonnent. Et chacun sait combien est puissante la force d'inertie de l'Administration.

Nous avons rencontré un appui particulièrement efficace auprès du ministre Chasseur Ardennais, Charles Hanin, qui, dès qu'il fut convaincu du bien-fondé de notre cause, multiplia les démarches personnelles auprès de ses collègues MM. Segers et Harmel, puisqu'aussi bien, finalement et en désespoir de cause, on tenta de rejeter la responsabilité sur le ministère des Affaires étrangères où nous avons trouvé une compréhension et une largeur de vues à laquelle on ne s'attendait pas place Dailly.

La décision de M. Segers est consignée dans la lettre suivante adressée à son collègue, M. Hanin. Précisons qu'elle vaut pour le mouvement quinquennal 1970.

MINISTRE DE LA
DEFENSE NATIONALE
CABINET DU MINISTRE

—
2, rue de la Loi
Bruxelles, le 20.4.1971
N° MDN 004930

Mon cher Collègue,

A la réception de la lettre du 17 février 1971 de notre collègue Monsieur P. HARMEL, me laissant une marge

d'appréciation qui me permet de tenir compte de certaines situations quant à la composition des associations et quant à leur champ d'opération en matière de l'octroi de distinctions honorifiques du Mouvement quinquennal, j'ai décidé de réserver une suite favorable à la demande de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Début mars, les services compétents de l'Administration Centrale ont reçu l'ordre d'examiner avec bienveillance et dans les plus brefs délais, les dossiers introduits en juillet dernier.

Votre dévoué,
(s) P.W. SEGERS

A Monsieur Ch. HANIN,
Ministre des Classes Moyennes,
Rue de la Charité 28,
1040 BRUXELLES

Tout est bien donc qui finit bien. Le dossier, suivant les instructions impératives de M. Segers, a été traité ensuite avec une remarquable célérité à l'Administration centrale, à l'Office central de la Matricule et au Cabinet du Ministre. Au moment où nous écrivions, il se trouvait sur le point d'être définitivement réglé. Ainsi donc, comme je le disais à notre congrès national, en adaptant un peu le maître-fabuliste, persévérance, patience et longueur de temps, quand on y ajoute la force de conviction et quelques coups de boutoir bien ajustés, finissent par surmonter tous les obstacles, même administratifs.

Nous nous devons d'exprimer notre très vive gratitude à Monsieur le Ministre Segers qui a su au moment opportun faire acte d'autorité, à Monsieur le Ministre Hanin dont les interventions ont été déterminantes, aux députés Gillet et Olivier qui avaient pris l'initiative d'une question parlementaire, à tous les députés et sénateurs qui nous avaient offert leur appui (et ils n'étaient pas tous Ch.A. ou luxembourgeois), et enfin au général Champion et au colonel Lalière.

LE PRESIDENT NATIONAL.

Notre nouvel administrateur-conseiller LE LIEUTENANT-COLONEL e.r. RENE MOINY



Notre dernière assemblée générale a appelé, par acclamations, aux fonctions d'administrateur-conseiller, le lieutenant-colonel récemment retraité, René Moiny. Il succède ainsi à notre regretté colonel Firmin Remience dont nous avions voulu laisser le mandat vacant durant un an en signe de particulier hommage.

René Moiny, né en 1915, entra dans la carrière militaire, comme beaucoup de nos plus brillants officiers, via l'Ecole des Pupilles de Saffraenberg (1931) et l'Ecole des Cadets de Namur (1932). Entré à l'Ecole Militaire à la 80^e promotion Infanterie et Cavalerie en 1934, il fut nommé sous-lieutenant le 26 décembre 1936.

Après l'Ecole d'Infanterie, il rejoignit en septembre 1937, à sa de-

mande, le 3^e Chasseurs Ardennais où il est affecté successivement à la Cie Engins (Cdt Peltzer), puis à la 1^{re} Cie (Cdt Beauvois). A la mobilisation, il est transféré au 6^e Ch.A. comme officier de transmissions, puis à la 5^e Cie où il fait la campagne de mai 1940.

Prisonnier de guerre pendant cinq ans à Rotenburg s/Fulda, Fischbeck, puis Prenzlau, il est nommé capitaine à son retour et désigné pour le 38^e Bataillon de Fusiliers.

Dès la reconstitution du 1^{er} Chasseurs Ardennais, il le rejoint, sur sa demande, et il y reste jusqu'en 1954, d'abord comme adjudant-major, puis comme S3.

Nommé major le 26 mars 1954, il rentre en Belgique pour être affecté à l'Etat-Major des Forces de l'Intérieur, pour rejoindre à nouveau le 1^{er} Ch.A. en 1955, cette fois en qualité de commandant en second.

Retour en Belgique en fin 1957, à nouveau désigné pour FDI, où il occupe les fonctions de G3 entraînement, G3, puis officier de relations publiques.

Promu lieutenant-colonel à la date du 26 mars 1959, il est admis à la pension le 1^{er} octobre 1970. Il est enfin nommé à la date du 26 décembre 1970, colonel de réserve, prenant rang dans l'ancienneté à la date du 26 mars 1964.

Le colonel Moiny n'est pas nouveau venu à la Fraternelle dont il a fait partie depuis la création. En 1950, le capitaine Moiny avait participé à la création d'une section de la Fraternelle en Allemagne occupée, et en fut le premier vice-président. L'adjudant Leuris rappelle précisément ailleurs la composition de ce premier comité.

Notre assemblée générale ne pouvait faire choix plus judicieux.

Un geste généreux de la Générale Robert

Au lendemain de la mort de l'ancien commandant du 3^e Chasseurs Ardennais en 1940, Mme la générale Robert avait informé le président national qu'elle détenait encore, depuis juin 1940, une somme placée en compte bancaire spécial et qui provenait de l'œuvre de la mobilisation « Le sou du Chasseur Ardennais ». Ayant fructifié depuis, cet avoir se montait à 6.900 F, auxquels Mme Robert a bien voulu apporter un complément pour l'arrondir à 10.000 F qu'elle a versés à la trésorerie nationale de la Fraternelle. Nous l'en remercions de grand cœur.

Le championnat de Belgique cycliste sous le signe... du Sanglier

Nul n'ignore que la cité de Martelange a été choisie pour l'organisation du championnat de Belgique pour coureurs cyclistes professionnels. L'épreuve aura eu lieu quand paraîtra ce bulletin. L'Administration communale de Martelange et le comité organisateur ont eu l'aimable pensée d'inviter notre président national à cette joute sportive. Bien mieux, c'est une reproduction au trait de notre monument national qui orne l'invitation. Eddy Mércx ou — qui sait ? — un autre couronné à l'ombre du Sanglier ?

La dernière journée de l'Infanterie

Pour des raisons sur lesquelles nous n'avons pas à nous prononcer puisque nous les ignorons, les autorités militaires ont décidé de supprimer, dès l'année prochaine, les différentes fêtes d'armes pour les remplacer par une manifestation unique de la Force terrestre.

La dernière Journée de l'Infanterie s'est donc déroulée le dimanche 9 mai, selon le cérémonial coutumier, et en présence des plus hautes autorités de nos forces armées. La cérémonie était présidée par le lieutenant général Vivario, chef d'Etat-Major général, la revue fut passée par le général-major Groven, chef d'Etat-Major de la Force terrestre et le monument fut fleuri par le général-major Delperdange, commandant FDI a.i. et le plus ancien des généraux issus de l'Infanterie, accompagné du colonel Marquet, directeur de l'Infanterie.

Répondant à l'appel du président, les Chasseurs Ardennais formaient le groupe de loin le plus nombreux à cette cérémonie. On ne comptait pas moins d'une dizaine de drapeaux venus notamment d'Arlon, Houffalize, Vielsalm, Virton, Neufchâteau, Liège, etc. Un certain nombre de participants étaient cependant rentrés tard dans la nuit des fastes du 1^{er} Ch.A. à Spich.

Une magnifique couronne fut déposée au pied du monument par le président national, accompagné du président d'honneur, le général Champion, des administrateurs-conseillers, les colonels Bargniet et Lalière, du vice-président national Bodson, des présidents de sections André et Goffart.

Le défilé de notre groupe fit, paraît-il, sensation dans la tribune.

En partant, j'évoquais avec quelque mélancolie cette dernière fête, et elle me rappela cet émouvant « Conte du lundi », d'Alphonse Daudet, « La dernière classe ». Et, à l'instar de M. Hamel, j'avais envie d'écrire au tableau « Vive l'Infanterie, toujours la reine des batailles !... »

Le bourgmestre de Huy est Chasseur Ardennais

Pour compléter la liste publiée au dernier numéro, signalons que l'importante cité de Huy a à sa tête un bourgmestre ancien Chasseur Ardennais, Eugène Lecocq, membre actif de notre section. Bons succès !

Bravo le CI n° 1

Les jeunes miliciens du CI n° 1 à Namur, qui s'étaient portés volontaires pour l'opération 48.81.00, ont battu tous les records de la participation militaire en réunissant la somme de 447.830 F. Précisons que les intéressés avaient renoncé à leur congé de week-end pour accomplir cette mission.

On ne s'étonnera cependant guère du résultat quand on sait que le commandant du CI n° 1 est notre ami, le lieutenant-colonel Jean Millitis, qui sait y faire, comme on dit, et qui se dévoue de façon admirable en faveur des handicapés.

DECES

Pierre Conter, ancien trésorier national

Nous avons appris avec peine le décès à Arlon, le 5 mai 1971, dans sa 71e année, de notre ami Jean-Pierre, appelé généralement Pierre, Conter, officier de réserve au 6e Chasseurs Ardennais en 1940, et qui fut de 1941 à 1945, trésorier provincial du Luxembourg du Service social du Chasseur Ardennais, pour devenir, à partir de la création de la Fraternelle, son premier trésorier national. Il remplit cette fonction jusqu'en 1961. Notre assemblée générale de 1970 à Houffalize lui avait décerné la médaille d'or du Mérite de la Fraternelle.

Notre président national évoque sa personnalité dans son éditorial. Nous réitérons à sa famille l'hommage de nos condoléances les plus vives.

*
* *

Nous exprimons aussi notre grande sympathie à notre ami Emile Goosse, trésorier de la section de Vielsalm, qui a eu la douleur de perdre sa mère le 15 mai dernier.

*
* *

Les décès suivants nous été communiqués :

— Fernand STEIN, longtemps porte-drapeau de la section de Houffalize est décédé à Dinez-Mont le 24 mars.

— Madame Georges COETS, épouse du général hre e.r. Coets, commandant le 4 Ch.A. en 1940, morte à Spa le 7 avril.

— Madame Jeanne LAFONTAINE, veuve de notre camarade Léon Prieur et sœur du porte-drapeau de la section d'Etalle Albert Lafontaine, morte à Vance le 27 mars.

— Joseph GUILLAUME, décédé à Bertrix le 9 mai. Il avait encore contribué à la préparation de notre congrès national et avait écrit les poèmes distribués au cours du déjeuner.

— L'abbé Jules BANDE, aumônier du 1er bataillon du 6 Ch.A. en 1940, décédé inopinément à Sombreffe, où il était curé, le 19 mai.

— Céleste HENRION de la section de Bastogne, décédé à Vaux-sur-Sûre début avril.

— René BAUWENS, joaillier, de la section du Brabant.

A toutes les familles endeuillées, nous renouvelons l'expression de nos fraternelles condoléances.

In memoriam Toussaint LECHIEU

Des circonstances malencontreuses nous ont empêché d'annoncer en temps voulu la mort tragique, dans un accident de voiture, en même temps que son épouse, de l'adjudant retraité Toussaint Lechier, qui fut longtemps secrétaire puis président de la section de Huy.

Le secrétaire de la section, Albert Desambre, a tenu à rappeler son souvenir.

Le 29 mai 1971, il y aura un on que l'adjudant S.O.C. Lechien Toussaint, dit Emile, est mort, ainsi que son épouse, dans un accident de roulage.

La section de Huy, qui lui doit beaucoup, désireuse d'honorer sa mémoire, a proposé et obtenu l'octroi à titre posthume, de la médaille du mérite de notre Fraternelle.

Notre ami était né à Jumet le 1.11.1907 d'une famille de mineurs. Comme ses parents, il avait connu le dur métier de la mine, et ses origines ont influencé toute sa vie. Dur envers lui-même, discipliné, aimant l'effort, homme d'ordre et de méthode il était estimé de ses chefs. Ses amis étaient nombreux et c'était une joie que de travailler ou de se distraire avec lui. Toujours prêt à rendre service, s'obligeant pour les autres, il était d'une sensibilité extrême et ne savait pas le cacher. Il avait fait la campagne de 1940 en qualité de comptable à la 4^e Cie du 6^e Ch.A., libéré le 11.6.1940, il rentre à Antheit mais sa maison est sinistrée et il est sans nouvelle des siens. Quelques mois plus tard il devient membre actif du Service Social du Chasseur Ardennais, de l'A.B.R. et ensuite de l'A.S. Le 24 février 1944 il était arrêté par les Allemands, pour ses activités patriotiques, transféré en Allemagne et y reste prisonnier jusqu'au 1^{er} mai 1945 date de sa libération. Invalide de guerre, il reprend du service jusqu'à sa mise à la pension.

Sa nature généreuse l'engage à participer activement à la naissance et à la prospérité de la section de Huy de notre Fraternelle. Secrétaire-trésorier, il assume la présidence de 1951 à 1954, année de son départ pour Marche-en-Famenne. Il était resté membre de sa section jusqu'à son tragique décès.

Tous ses nombreux amis garderont de lui un excellent souvenir. Quant à la section de Huy, elle fera de son mieux pour perpétuer sa mémoire.

Ajoutons que la section de Huy s'est associée à la cérémonie anniversaire du décès, le 29 mai à Marche-en-Famenne.

MARIAGE

Nous avons appris les épousailles de la seconde fille de notre ami Roscius Catin, président de la section de Vielsalm et administrateur national. Mlle Suzanne-Françoise Catin a épousé M. Jean-Claude Julien de Castres (France). Comme le mariage a été célébré le jour des fastes du 3 Ch.A., on ne pouvait trouver meilleurs auspices. Nos souhaits de bonheur.

A l'Ecole des candidats sous-officiers

La presse nous a appris qu'à la fin du mois de mars, le major LEBEGUE, ancien du 1 Ch.A., avait pris le commandement de l'Ecole des Candidats Sous-Officiers, qui est fixée à la caserne Bismar à Dinant.

RAPPEL EN SEPTEMBRE DU 2e CHASSEURS ARDENNAIS

Le 2e régiment de Chasseurs Ardennais, unité de réserve, sera reconstitué, en septembre prochain, pour une période de rappel qui aura lieu à Bourg-Leopold. Il sera commandé par le lieutenant-colonel Stenuit qui, jusqu'en janvier dernier, était à la tête du 1er Chasseurs Ardennais.

Une cérémonie aura lieu à Beverlo, le dimanche 12 septembre, à laquelle sont conviés plus particulièrement les anciens du 2 Ch.A. Les intéressés sont priés de se faire connaître au secrétaire national adjoint, lui-même ancien du 2 Ch.A., l'adjudant-chef François Guilot, 80 B avenue de la Brabançonne, 1040 Bruxelles.

REPARTITION DES MEMBRES PAR SECTIONS

Exercice social 1969-1970

Sections	Nombre de membres au 31-10-70
Arlon	391
Bastogne-Martelange-Sibret	285
Bertrix	176
Brabant	669
Erezée	70
Etalle	208
Florenville	50
Houffalize-La Roche	1.177
Huy	106
Liège-Verviers	160
Marche-en-Famenne	95
Namur	57
Neufchâteau-Librumont	244
Saint-Hubert	56
Vielsalm	711
Virton	14
1er Chasseurs Ardennais	1.668
10e de Ligne 1914/1918	222
TOTAL :	6.485

L'anniversaire de la victoire à Paliseul

Les groupements patriotiques de Paliseul où les Chasseurs Ardennais jouent tout naturellement un rôle important avaient préparé cette année un programme particulièrement choisi pour commémorer l'anniversaire de la victoire. La musique FDI était de la partie, se relayant avec l'harmonie locale « La Caecilia ». Il y avait aussi un important groupe folklorique lorrain.

Le colonel BEM Charles Lalière avait accepté de représenter la Fraternelle à cette journée et de prononcer le discours durant la cérémonie au monument aux morts, à l'issue de la messe. Voici quelques extraits de cette allocution qui fut fort appréciée :

Pour les anciens, le souvenir des agousses et des souffrances de la guerre revivifie leur amour de la liberté et fortifie leur volonté de la sauvegarder par une attitude digne, consciencieuse, raisonnable. Par leur présence, ils veulent, prouver aux yeux de toute une population qu'ils se souviennent. Mais surtout, ils veulent par leur présence au milieu de la jeune génération, du bien qui lève, manifester publiquement leurs sentiments de loyalisme, de patriotisme et de culte pour les meilleurs d'entre eux qui ont tout sacrifié pour faire honneur à leur Ardenne et à leur pays.

Tous ces anciens combattants, résistants, prisonniers de guerre, prisonniers politiques, voudraient que les jeunes qui les regardent, réfléchissent qu'une jour, peut-être, ils auraient eux aussi de les imiter et de suivre leurs aînés.

Chers anciens, je voudrais vous dire toute l'émotion chaque fois renouvelée que je ressens lorsque je vous vois aux multiples manifestations patriotiques auxquelles j'assiste. Emotion de vous voir toujours fidèles comme vous le fûtes lorsque l'appel du devoir vous fit rejoindre vos régiments en 1914 et 1940. Fidèles dans l'adversité misérable des camps de prisonniers de guerre ou de prisonniers politiques où par votre attitude noble et fière vous continuiez à servir dans la souffrance. Fidèles dans la poursuite de votre volonté de servir dans les rangs de la résistance. Toujours et en tous lieux vous fûtes des combattants dont la réputation n'est plus à faire.

... La fraternité d'armes n'est pas un vain mot, croyez-moi et je ne saurais trop vous engager à la revivre dans vos Fraternelles et en particulier dans la Fraternelle si vivante des Chasseurs Ardennais que je vous convie à rejoindre en rang serré.

Ardennais, vous avez été les meilleurs des combattants, des résistants, vous avez été des prisonniers de guerre et des prisonniers politiques dignes, votre présence aujourd'hui autour de ce monument du souvenir est le gage que vous avez gardé haut les cœurs. Honneur à vous aussi, les veuves de guerre qui avez accepté la gloire de vos maris, gloire dont la rançon est souvent, hélas, génératrice de peine et de deuil.

... Je voudrais profiter de cette cérémonie du souvenir pour vous dire, à vous, les jeunes, vous qui êtes l'Avenir, que sans cette acceptation consciente et sincère de la notion de l'autorité, toute vie communautaire est impossible. Actuellement on parle plus des droits que des devoirs. On met en exergue la contestation, on ne veut plus admettre, et cela délibérément et souvent pour des motifs de facilité, le principe, vieux comme le monde et toujours d'actualité cependant, de l'autorité.

Dans toutes les structures, une hiérarchie est indispensable et sans celle-ci nous nous exposons à l'anarchie préjudiciable pour tous. Où que nous tournions nos regards, quelle que soit notre métier, notre fonction, notre activité dans la société, petits et grands, nous sommes soumis à une autorité que nous devons admettre et respecter. C'est parce que les morts et les vivants que nous honorons aujourd'hui l'ont admis et accepté que notre pays jouit des libertés qui sont nôtres.

DANS NOS SECTIONS

ARLON

1) Décès : Adjudant de 1^{re} classe, retraité Emile WAGNER, décédé le 29-3-1971 à Arlon.

2) Pension : Cdt Louis de Habay la Neuve pensionné le 1-4-71, il était officier S 1 à 1E1.

3) Il reste pour la section quelques membres en retard de paiement de cotisation. Ils sont priés de se mettre en règle dans les meilleurs délais.

Merci d'avance.

ATHUS - AUBANGE - MESSANCY

Les membres de la Fraternelle qui ont combattu honorablement en mai 1940 et qui désirent recevoir la carte des Etats de Services de Guerre peuvent retirer un formulaire de demande, avec les instructions, chez chacun des membres du comité ou au secrétariat de la Fraternelle, A. Périn. 6 rue de l'Athénée, Athus.

N'oubliez pas que cette carte pourrait être précieuse à l'avenir et qu'elle est même indispensable pour certaines demandes.

Le comité est heureux du grand nombre de membres déjà inscrits à la Section et fait appel à tous les anciens Chasseurs Ardennais, jeunes et moins jeunes, pour qu'ils rejoignent les rangs.

BASTOGNE-MARTELANGE- SIBRET

La section a été particulièrement active ces temps derniers. Après avoir participé fort nombreuse au Congrès national de la Fraternelle, elle a pris part à plusieurs manifestations importantes :

9 mai - Messe en l'église paroissiale de Martelange, à la mémoire des Chasseurs Ardennais. Délégation de Bastogne avec drapeau, et dépôt de gerbe au monument national.

10 mai - Anniversaire de la mort du caporal Cady, premier Chasseur Ardennais tombé glorieusement à son poste.

La section organise, chaque année, à cet anniversaire, une messe chantée et célébrée devant le monument élevé à la mémoire de ce brave. Cette année, cette cérémonie s'est déroulée avec un faste tout particulier. La messe fut célébrée par Monsieur le doyen Galand qui tint à prononcer un discours : ce dernier fut un morceau de choix qui impressionna tous ceux qui ont participé, et notamment une délégation de Houffalize conduite par son président, M. André, et un détachement de Vielsalm à la tête duquel le colonel Siraux que la section de Bastogne remercie particulièrement.

20 mai - Bodange. A l'inauguration du monument de Fauvillers, une très forte délégation d'anciens Chasseurs Ardennais assistait, avec drapeau, à cette cérémonie réussie en tous points.

BERTRIX

Décès

Outre Joseph Guillaume dont la mort est annoncée ci-avant, la section a perdu un autre membre, Albert Jacques, professeur à l'Athénée royal et décédé à Bertrix le 6 avril, à l'âge de 56 ans.

Merci

Le comité de la section tient à remercier de tout cœur tous ceux qui ont apporté leur concours à la préparation et à la conduite à bonne fin du congrès national. Elle remercie tout spécialement les administrations communales de Bertrix et de Saint-Médard, ainsi que toute la population bertrigeoise pour l'accueil qu'elle a réservé aux Béréts verts.

Photos du Congrès

Il existe de nombreuses photos du congrès (deux pochettes de 25 exemplaires). Il suffit d'écrire au secrétaire de la section, Emile Colson, qui les enverra en communication et se chargera de faire tirer des épreuves des photos commandées.

Hyménées

Le 5 avril, a été célébré à Poupehan le mariage de Mlle Monique Colson, fille du dévoué secrétaire de la section, avec M. Michel Denis. Tous nos vœux les accompagnent.

HOUFFALIZE

ACTIVITES DE LA SECTION

Bien que le calendrier du 2e trimestre fût très chargé, la section a tenu à participer aux diverses manifestations qui furent organisées.

Ce fut d'abord, le 25 avril, le Congrès National de la Fraternelle à Bertrix, où notre groupe était le plus important. Les 7 et 8 mai, plusieurs d'entre nous assistèrent à Spich aux fastes du 1er Chasseurs Ardennais. A peine rentrés, nous reprenons la route de Bruxelles où nous nous retrouvons le 9 mai pour la fête de l'Infanterie. Le lendemain, 10 mai, nous étions à Bastogne pour la cérémonie d'hommage au caporal CADY. Le 20 mai après-midi, nous nous retrouvons à Bodange pour l'inauguration du mémorial. Le 23 mai, dès les premières heures, nous partions en car pour la commémoration de la bataille de la Lys à Courtrai, puis, de là, nous nous rendions à Vinkt pour notre pèlerinage habituel. Les 27 et 28 mai, c'était le 3e Chasseurs Ardennais qui nous accueillait à Vielsalm pour ses fastes.

Voilà, certes, beaucoup de déplacements en peu de temps, mais une section qui compte plus de 1.200 anciens béréts verts ne se doit-elle pas de donner l'exemple en ne laissant passer aucune manifestation sans y être représentée au moins par son drapeau et quelques-uns de ses membres ?

Lors de ces rencontres, que de fois n'avons-nous pas entendu cette réflexion : l'année prochaine, je serai certainement avec vous pour aller à tel endroit : à Spich, à Vinkt, par exemple. Hélas, quand le moment est venu, lorsque la circulaire demande l'inscription pour pouvoir organiser le voyage, on fait la sourde oreille, on néglige d'envoyer son adhésion et, le jour de la cérémonie, on brille par son absence, cela malgré toutes les promesses faites antérieurement.

Pour ceux-là, ce serait cependant l'occasion de raviver en eux cet esprit typiquement Chasseur Ardennais, tout empreint de solidarité et de franche camaraderie, qui doit continuer à les animer tout comme c'était le cas durant la mobilisation et les heures tragiques qui l'ont suivie.

DECES

D'autres déplacements ont été effectués, mais c'était alors pour rendre un ultime hommage à d'anciens frères d'armes que la mort était venue nous ravir, parfois de façon brutale et au moment où on s'y attendait le moins. C'est ainsi que nous avons assisté aux funérailles de dix de nos membres : Albert Lerusse, à Otré; Fernand Stein, à Dinez, notre dévoué porte-drapeau; l'Abbé Désiré Eyraud, curé à Winenne; Léonce Fontaine, à Transinne; Lucien Baronheid, à Xhierfomont; Adolphe Gird, à Hautfays; l'Abbé Jules Bande, curé à Sombreffe et ancien aumônier à 6e Chasseurs Ardennais; Eugène Huet, à Sommerain; Auguste Boisard, à Ambly; Justin Fraiture, à Houffalize.

A toutes ces familles endeuillées, nous réitérons ici nos plus sincères condoléances.

NOUVELLES FAMILIALES

Cette rubrique paraîtra prochainement dans notre nouvelle revue « LE SANGLIER », nouveau-né de la section, qui a poussé ses premiers grognements le 4 mai dernier.

MARCHE-EN-FAMENNE

Le président revient...

Il y a plusieurs années, le président de la section de Marche-en-Famenne depuis sa création, notre ami Désiré Pirlot avait dû résilier ses fonctions, pour des motifs impérieux d'ordre familial et professionnel. Le poste était demeuré vacant. Il vient d'accepter de le réoccuper. Nous nous en réjouissons grandement et lui souhaitons plein succès dans le revirement de sa section dont le si dévoué Alexis Bauduin a assumé seul la responsabilité durant cette période. En avant... Marche!

NAMUR

Décès

Notre ami Georges Gilsoul, secrétaire de la section, a été affecté par le décès de sa mère, survenu à Namur le 11 mai, à l'âge de 84 ans. Nous lui renouvelons nos marques de sympathie.

NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

Un nouveau porte-drapeau

A la dernière assemblée générale de la section, tenue à Sainte-Marie-Chevigny, le 3 avril dernier, — et à laquelle, ne participèrent hélas! qu'un tout petit nombre de membres — il a été pris acte de la démission, pour raison de santé, du porte-drapeau de la section; le camarade Albert Roblain, de Nivelet. Le président rendit hommage au dévouement et à la fidélité de celui qui, pendant près de 15 ans, fut de toutes les manifestations nationales et régionales de la Fraternelle, portant fièrement l'emblème de la section. C'est la mort dans l'âme que le camarade Albert se voit contraint aujourd'hui de renoncer à son poste de confiance. Et l'assemblée lui choisit un remplaçant en la personne du camarade Alexis Roblain, de Maisonnelle (Ebly), un dévoué lui aussi et membre de la Fraternelle depuis sa création. Il est le délégué local pour la commune d'Ebly et fait, à ce titre, partie du comité de la section. Il est lui aussi un dévoué et un fidèle, et il est certain qu'il fera honneur à ses nouvelles fonctions.

Décès d'un membre.

Au moment d'écrire ces lignes, nous apprenons le décès d'un de nos membres, Albert Pierrard, d'Assenois, survenu le 22 mai après une longue et pénible maladie. Le défunt était âgé de 54 ans. Il fit son service militaire au 1^{er} Rgt de Ch. ardennais et la campagne de 1940 au 4^e Rgt, 1^{re} compagnie. Une délégation de la section avec drapeau assista à ses funérailles. Nous présentons à Madame Pierrard et à ses enfants nos condoléances émues.

SOUTIEN DU BULLETIN

Madame Lenaerts, Veuve du Major Paquet du 10^e de Ligne . . . 50 F
M. Georges Neyens, Forest . . . 200 F
Notre camarade Droeshaut nous a encore procuré 14 abonnements de soutien.
Un grand merci!

MORT DU DOCTEUR JEAN LEROY,

ancien président de la section de Verviers.

Au moment où nous clôturons ce bulletin, nous est parvenue la nouvelle du décès du docteur Jean Leroy, lieutenant-médecin

Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes :

— **Affranchir suffisamment leurs plis.** Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 3,50 F.

— **Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse.** Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.

— **Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer.** En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à « Président national », « Secrétaire national ».

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au CCP de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au CCP particulier de celui-ci et non à celui de la trésorerie nationale.

ou 3^e Chasseurs Ardennais en 1940, et qui avait été président de notre section de Verviers jusqu'à sa fusion avec celle de Liège. Nous avions eu le plaisir de lui remettre la médaille d'argent du Mérite de la Fraternelle lors du congrès national de Houffalize, et le docteur Leroy avait été des nôtres, encore, lors de la célébration de notre vingt-cinquième anniversaire à Arlon. Il est mort à Verviers le 6 juin, dans sa soixante-neuvième année.

Le docteur Leroy avait milité dans l'Armée secrète durant la guerre et il était titulaire de la croix de guerre 1940-1945. Il était aussi président des « Amis de la Fagne », ancien président de l'Entente nationale de la Défense de la Nature, etc.

Bien que ses funérailles se soient déroulées dans l'intimité, la Fraternelle y a été représentée par l'administrateur de Liège, E. Devoghel et le secrétaire de la section Liège-Verviers, P. Durou, ainsi que par des camarades de Verviers.

Nous réitérons à Madame Leroy et aux membres de sa famille nos fraternelles condoléances.

attestation du commandement soviétique que nous reproduirons en temps opportun.

Albert Leroy n'est pas un intellectuel au sens qu'on donne habituellement à ce mot. Rentré en son village de Grandcourt, il a repris, humble Cincinnatus, l'exploitation de la ferme paternelle. Et cependant, son récit est fort plaisant, agréablement écrit, au point que nous nous sommes abstenus d'y apporter des aménagements.

ALBERT LEROY

Nous convions nos lecteurs à suivre attentivement le récit, commencé dans ce numéro, des aventures peu communes, vécues par notre camarade Albert Leroy, PG évadé, passé en Hongrie et qui combattit ensuite avec les partisans slovaques. Son courage lui valut le grade de premier lieutenant, une distinction tchécoslovaque et une

Les droits moraux et matériels des Combattants

LES PENSIONS DE REPARATION POUR LES VEUVES

Nous n'avons pas la prétention, dans le cadre de cet article, de traiter tous les aspects d'un problème fort complexe, mais d'en extraire seulement l'essentiel, étant entendu que nous nous tenons à la disposition de celles ou ceux qui auraient des cas particuliers à soumettre ou désireraient des explications complémentaires.

LES AYANTS DROIT

Aux termes des lois coordonnées sur les pensions de réparation, les veuves remplissant les conditions ci-après peuvent prétendre à l'obtention d'une pension :

a) **Veuves de guerre.** Il n'y a pas de définition officielle de ce titre, mais cependant, nous pouvons nous rapporter à celle donnée pour la réversibilité de la rente de combattant et de captivité : il s'agit des veuves dont le mari a été tué au combat, ou a été fusillé par l'ennemi, ou est mort en captivité, ou est décédé des suites d'un fait de guerre dans l'année du retour au foyer.

b) **Veuves d'invalides de guerre décédés** du fait dommageable.

c) **Veuves de militaires et assimilés** (il s'agit de ceux qui peuvent prétendre à une pension de réparation) qui peuvent prouver — et c'est une innovation introduite par la législation 1940/1945 — que le décès de leur mari, même s'il n'était pas reconnu invalide, soit que sa demande n'ait pas été admise, soit qu'il n'en ait pas introduite, est directement imputable à une affection contractée en service et par le fait du service. Il est à peine besoin de préciser que si des pensions sont parfois octroyées dans ces conditions, le fardeau de la preuve est beaucoup plus difficile que dans les autres cas.

d) **Veuves de militaires du temps de paix** décédés en service et par le fait du service.

Ajoutons que quand la mère est décédée, divorcée, remariée ou décrétee indigne, la pension est reportée sur les orphelins jusqu'à ce que le plus jeune d'entre eux ait atteint 21 ans. Il n'y a pas de limite d'âge pour les enfants incapables physiquement de pourvoir à leur subsistance.

CONDITIONS

Veuves de guerre

Pour pouvoir prétendre à pension, les veuves ne peuvent être ni divorcées, ni séparées de corps à la requête du mari. Elles ne peuvent non plus être remarquées. Lorsqu'une veuve titulaire d'une pension se remarie, la pension est supprimée à partir du premier mois du trimestre qui suit le remariage; ces veuves recouvrent toutefois une pension très réduite en cas de nouveau veuvage.

Notons aussi qu'en cas de divorce, la pension est reportée sur les enfants, c'est-à-dire que ces derniers sont considérés comme orphelins. Si donc la mère divorcée s'est vu confier la garde des enfants, elle perçoit, en fait, sa pension de veuve jusqu'à ce que le plus jeune de ceux-ci ait 21 ans, en sus des allocations familiales d'orphelins.

Soulignons encore que les commissions de pensions peuvent décider d'assimiler à la veuve de guerre la femme non mariée qui, avant ou pendant la guerre, a partagé la vie de la victime et qui peut établir que par suite de circonstances de guerre, il a été impossible de légitimer l'union.

Sont assimilées aux veuves de guerre, et reçoivent automatiquement la pension d'invalidité à taux plein, sans qu'il y ait obligation d'établir une relation de cause à effet entre l'invalidité et le décès, les veuves des bénéficiaires du statut des grands mutilés et invalides de guerre (PGMI) ou des amputés de guerre repris à l'article 12a des lois coordonnées sur les pensions de réparation. La seule condition est que le mariage ait duré au moins un an.

Depuis la loi du 8 juillet 1970, bénéficient d'un régime similaire, en ce qui concerne la non-obligation de preuve d'imputabilité, les veuves de grands invalides non PGMI et non amputés, c'est-à-dire invalides à 100% et plus et dont le mari n'est pas décédé du fait dommageable; ces veuves obtiennent une pension représentant les trois quarts de la pension d'une veuve de PGMI ou d'amputé.

Veuves d'invalides

Pour les autres veuves d'invalides de guerre, il faut, pour pouvoir prétendre à pension, que le mariage soit antérieur au fait dommageable, ou bien qu'il ait été célébré, au choix, soit avant le 29 septembre 1950, soit dans un délai de cinq ans à compter de la date de la rentrée de l'invalide dans ses foyers. La loi du 8 juillet 1970 a porté la date ultime du 28 septembre 1950 jusqu'au 31 décembre 1955 dans le cas où le mari avait moins de 40 ans au moment du mariage; dans ce dernier cas, la veuve ne peut prétendre à pension qu'au moment où elle atteint 60 ans.

Pour les veuves d'invalides, ou pour les veuves pouvant prouver que leur mari est décédé d'une affection due au fait du service, la pension n'est accordée que « pour autant soit reconnu que le décès de leur mari soit la conséquence directe du fait dommageable invoqué ».

Il faut insister sur le caractère essentiel de cette dernière exigence. En dehors du cas des veuves de guerre et de celles des grands invalides, il n'y a matière à droit à pension, pour une veuve d'invalide ou de combattant, que s'il existe un lien direct entre une affection pour laquelle l'intéressé a été reconnu invalide, ou une affection imputable au fait du service et le décès. D'ailleurs, même les veuves de guerre ne se voient octroyer leur pension que si le décès est survenu en service et par le fait du service; par exemple, la veuve d'un militaire, qui aurait abandonné son unité et aurait été tué alors qu'il était considéré comme déserteur, se verrait normalement refuser la pension.

Contrairement, en effet, à ce que pensent beaucoup de veuves, le fait que leur mari a été combattant, prisonnier de guerre, prisonnier politique, résistant, etc., ne leur ouvre pas automatiquement droit à pension; le fait même d'avoir été reconnu invalide en raison des services de guerre n'ouvre pas davantage automatiquement des droits. Si quelqu'un, par exemple, souffre d'une grave infirmité reconnue des poumons ou de l'estomac, et vient à mourir d'un infarctus du myocarde, la veuve n'obtiendra pas de pension, sauf si des rapports médicaux démontrent que l'invalidité a joué un rôle déterminant ou aggravant dans le décès.

Il faut donc PROUVER la relation entre l'invalidité et le décès, et c'est à la veuve qu'il appartient de le faire. On se trouve là en matière civile, où le requérant doit prouver ce qu'il avance. L'exemple souvent cité en commission de pensions est le suivant : l'homme le plus honnête du monde peut venir affirmer devant un tribunal civil que quelqu'un lui doit 10.000 F; l'accusé de cette dette peut être la dernière des fripouilles; si le plaignant n'apporte pas une preuve quelconque, il sera débouté.

Trop souvent, on voit en commission des veuves qui cherchent à émouvoir les membres sous prétexte que leur mari a rendu de grands services au pays, qu'il a beaucoup souffert, etc.; il vaudrait beaucoup mieux qu'elles puissent produire de bons documents médicaux. Les commissions ne sont pas insensibles, mais elles sont obligées de statuer en droit.

RECOMMANDATIONS PRESSANTES

Il résulte du texte ci-dessus que les recommandations suivantes doivent être lues attentivement par tous les invalides.

1) De son vivant, l'invalide doit préparer son dossier et indiquer à sa femme où se trouvent la dernière décision de pension le concernant et le dernier protocole d'expertise de l'Office médico-légal.

2) Dès le décès d'un invalide, la veuve doit montrer au médecin, même à celui de l'Etat civil, ces deux documents et lui demander s'il existe, à ses yeux, une relation entre le décès et la ou les maladies invalidées; dans l'affirmative, elle doit insister pour que ce soit écrit même sur le premier certificat.

3) Il faut joindre à la demande de pension de bons documents médicaux. Si les causes du décès peuvent prêter matière à discussion, le médecin traitant aura intérêt à solliciter ou faire solliciter par la veuve un rapport d'un spécialiste.

4) Il est utile, avant d'envoyer le dossier à l'Administration des Pensions, de montrer les documents à un délégué compétent (certains le sont, beaucoup ne le sont pas) d'association de combattants, pour avoir l'assurance qu'ils sont bien établis.

REDUCTIONS

Précisons que pour les veuves d'invalides, les pensions se trouvent réduites d'un quart lorsque le décès de l'invalidé survient plus de quinze ans après le fait dommageable, et de la moitié quand il survient plus de vingt-cinq ans après. Lesdites pensions peuvent aussi être réduites d'un quart ou de moitié si les médecins estiment que des éléments étrangers postérieurs, de moindre ou plus grande importance, sont intervenus dans les causes du décès. Les deux réductions ne sont pas cumulables. Il s'ensuit, dès lors, que par exemple, une veuve aurait tort de s'acharner à tenter d'obtenir la reconnaissance de l'imputabilité totale au fait de guerre d'une affection ayant entraîné le décès, lorsque ce dernier est survenu vingt-cinq ans après le fait dommageable: en effet, de toute manière, elle n'obtiendrait qu'une pension réduite de moitié.

Précisons que lesdites réductions ne sont pas applicables aux veuves de PGMI, d'amputés ou de grands invalides non PGMI.

ACQUISITION DES PENSIONS

Lorsqu'un invalide vient à décéder en cours de trimestre, la veuve conserve la pension d'invalidité pour le trimestre en cours si le chèque a été perçu. En ce qui concerne sa propre pension, elle prend effet le premier jour du mois au cours duquel elle a été introduite, et le premier jour du trimestre suivant lorsqu'elle a conservé le chèque de pension et que la demande a été faite, au plus tard, le premier mois du trimestre suivant. Ainsi, il n'y a aucune solution de continuité.

PENSIONS REDUITES

(nouvelles dispositions)

Pour remédier, dans une certaine mesure, à de nombreux cas malheureux, soit que la veuve ne soit pas en mesure de

prouver que son mari est décédé de son invalidité, soit que malgré ses titres de guerre, il soit mort d'une autre affection, le législateur a voulu faire quelque chose en alignant la législation 1940/1945 sur celle de 1914/1918 et en créant, à partir du 1^{er} janvier 1972, un régime de pensions réduites que l'on appelle « de réversion » parce qu'il y a reversement d'une partie de la pension de l'invalidé à la veuve de celui-ci. En fait, cette dénomination n'est pas exacte parce que réversion, du mot latin reversio, veut dire droit de retour en vertu duquel les biens dont une personne a disposé en faveur d'une autre lui reviennent quand celle-ci meurt sans enfant.

Les bénéficiaires de ce nouveau régime seront les veuves des invalides de la mobilisation 1939/1940, de la guerre 1940/1945 et de la campagne de Corée, ainsi que des démineurs victimes, par le fait du service, d'un accident dû à l'explosion de matières à détruire, et ce après le 25 août 1947. On sait, en effet, que pour les pensions de la guerre 1940/1945, la période de guerre va jusqu'au 25 août 1947.

Il faut un jeu de double condition pour obtenir la pension.

1) Le mari doit avoir été titulaire d'une pension d'invalidité de 30 % au moins pour blessure, ayant donné lieu ou susceptible de donner lieu à l'attribution d'un chevron de blessure, soit pour des affections ou infirmités contractées ou aggravées pendant la déportation comme prisonnier politique. Ou bien, le mari doit avoir été titulaire d'une pension d'invalidité de 60 % au moins, pour des affections ou infirmités contractées dans d'autres circonstances.

2) Quant à la veuve, elle ne peut percevoir la pension que si elle a atteint 60 ans si elle s'est mariée avant le fait dommageable de l'invalidité du mari, ou, en cas de mariage postérieur, dans les cinq ans du retour au foyer, ou bien avant le 29 septembre 1950, ou entre le 29 septembre 1950 et le 31 décembre 1955; dans ce dernier cas, l'âge du mari devait être inférieur à 40 ans.

Le montant de la pension de réversion est identique à celui d'une veuve de soldat de la guerre 1914/1918, et il varie en fonction du degré d'invalidité. Le taux de base au 1^{er} juillet 1971 est indiqué au tableau qui suit.

En cas de divorce, séparation de corps à la requête du mari, remariage, etc., il y a reversement de la pension de veuve sur les orphelins, aux mêmes conditions que pour les pensions indiquées auparavant. Enfin, il ne peut y avoir aucun cumul de cette pension avec une autre pension de veuve de guerre.

Quelques mots à propos du chevron de blessure, qui est délivré par le ministère de la Défense nationale.

Cet insigne est essentiellement l'apanage du combattant blessé par l'ennemi: il ne peut donc être octroyé qu'aux militaires blessés au cours d'une action de guerre, par le fait d'une arme ou d'une

action de l'ennemi, alors qu'ils étaient présents à leur unité ou qu'ils peuvent faire la preuve qu'au moment de leur blessure, ils accomplissaient une mission ou avaient perdu contact de leur unité pour une cause indépendante de leur volonté. Sont également bénéficiaires éventuels les prisonniers de guerre blessés par l'ennemi au cours d'une évasion ou d'une tentative d'évasion, les agents de renseignements et d'action et membres de la Résistance armée, blessés au cours d'une action directe contre l'ennemi, et les démineurs, pour autant que leur blessure soit intervenue dans la zone immédiate du front ou dans les circonstances nécessairement imposées par les opérations militaires.

Donc, si une veuve constatait que son mari, bien qu'il réponde aux conditions, n'a pas obtenu de chevron de blessure, il est encore possible d'obtenir une décision du ministère de la Défense nationale signalant qu'il peut être considéré comme ayant eu droit à cette distinction.

MONTANTS

Depuis plusieurs années, le législateur a décidé d'établir un rapport constant entre le taux plein de la pension de veuve et celle du PGMI à 100 %. Ce rapport est actuellement de 60 %, et il sera porté à 62 % au 1^{er} juillet 1971. Cela signifie donc qu'une pension de veuve de guerre représente exactement 62 % de la pension d'un PGMI à 100 %, et que si cette dernière est augmentée, la pension de veuve l'est automatiquement.

Toutes les pensions de veuves ne sont pas identiques, et pour les calculer, il faut tenir compte de divers éléments: veuves de guerre et assimilées ou veuves d'invalides; mariage antérieur au fait dommageable, ou postérieur jusqu'aux diverses dates limites indiquées ci-avant; facteurs étrangers ou non, intervenus dans la cause du décès; délai écoulé entre le fait dommageable et le décès.

Le tableau suivant présente les diverses catégories de pensions. Dans la première colonne figure le montant annuel de base, non indexé, qui était valable au 1^{er} avril 1971; entre parenthèses, est indiqué le taux de base qui sera majoré à partir du 1^{er} juillet 1971, c'est-à-dire une augmentation de 2,5 %. Notons encore que ledit taux de base subira aux termes de la loi du 8 juillet 1970, une nouvelle augmentation de 2 % le 1^{er} juillet 1972.

Dans la deuxième colonne est indiqué le montant trimestriel indexé, c'est-à-dire le taux de base trimestriel augmenté des majorations résultant de l'évolution de l'index des prix à la consommation. L'index se situait à 137,50 au 1^{er} avril 1971: cela signifie donc que le montant de base trimestriel de la pension est augmenté de 37,5 % et que, par exemple, pour le taux plein, il passe de 14.134 F à 19.503 F. Les chiffres indiqués dans cette seconde colonne sont donc ceux des montants effectivement perçus par les veuves, au début de chaque trimestre. Nous n'avons pas estimé utile de faire les calculs au 1^{er} juillet 1971, et moins encore au 1^{er} juillet 1972, car même Mme Soleil ne pourrait pas prédire où se situera l'indice des prix de détail à ces dates.

Montants des pensions de veuves

	Montant annuel de base au 1.4.1971 (100 p.c.)	Montant trimestriel indexé au 1.4.1971 (137,50 p.c.)
1) Taux plein		
- Veuves de guerre, de PGMI ou d'amputés		
- Veuves dont le mariage est antérieur au fait dommageable et dont le mari est décédé moins de 15 ans après celui-ci	56.736 (1.771 : 59.884)	19.503
2) - Veuves mariées avant le fait dommageable, mais dont le mari est décédé plus de 15 ans et moins de 25 ans après celui-ci		
- Veuves de grands invalides à 100 % et plus, non PGMI ou amputés	42.552 (1.771 : 44.912)	14.627
- Facteurs étrangers postérieurs estimés à un quart		
3) - Veuves mariées avant le fait dommageable, mais dont le mari est décédé plus de 25 ans après celui-ci		
- Facteurs étrangers postérieurs estimés à moitié	28.368 (1.771 : 29.940)	9.751
4) - Veuves dont le mariage est postérieur au fait dommageable, mais antérieur au 29.9.1950, ou a été célébré dans les cinq ans du retour au foyer		
	28.684 (1.771 : 30.276)	9.860
5) - Id., mais		
- décès plus de 15 ans et moins de 25 ans après le fait dommageable		
ou		
- facteurs étrangers postérieurs estimés à un quart	28.212 (1.771 : 29.780)	9.697
6) - Id., mais		
- décès plus de 25 ans après le fait dommageable		
ou		
- facteurs étrangers postérieurs estimés à 50 %	25.216 (1.771 : 26.616)	8.668
- mariage entre le 29.9.1950 et le 31.12.1955, le mari n'ayant pas atteint l'âge de 40 ans (Pension payée le 1 ^{er} jour du mois qui suit celui où la veuve atteint 60 ans)		
7) Veuves remariées redevenues veuves	10.800	3.712
Exemples		
8) Pensions réduites ou de réversion (à partir du 1.1.1972)		
a) Veuves non remariées et orphelins	6.792	
b) Veuves remariées, en cas de nouveau veuvage	4.072	
a)	10.776	
b)	6.456	
a)	14.872	
b)	8.908	
Ces montants doivent donc encore être indexés		
9) Veuves temps de paix (fait dommageable après le 25.8.1947)		
a) Taux plein	43.536	14.965
b) Pension réduite d'un quart	32.652	11.224
c) Pension réduite de moitié	21.768	7.482
d) Veuves remariées redevenues veuves	10.800	3.712

ONAC

AVIS IMPORTANT AUX VEUVES ET ASCENDANTS DES VICTIMES DE LA GUERRE.

L'ONAC (Œuvre nationale des Anciens Combattants et Victimes de la guerre) rappelle à ses ressortissants bénéficiaires de la pension de veuve ou d'ascendant de victime militaire ou civile de la guerre, qu'elle peut intervenir dans une partie importante de leurs frais médicaux et pharmaceutiques.

Toutes précisions à ce sujet peuvent être obtenues auprès des Secrétariats régionaux de l'ONAC, dont la liste a paru dans notre précédent numéro.

Rentes dans les Ordres nationaux

Dans notre dernier numéro (page 22), nous avons exposé sous une forme synthétique l'état actuel des rentes — bien mineures — accordées aux militaires de rang inférieur à celui d'officier, et titulaires d'Ordres nationaux. Nous ajoutons, en nous basant sur le texte d'une réponse ministérielle à une question parlementaire, que les rentes en cause étaient réversibles pour moitié, en cas de décès, en faveur de la veuve ou des orphelins. On nous a fait remarquer que ce dernier point était inexact en ce qui concerne la guerre 1940-1945.

Nous avons pris contact avec l'Administration des Pensions, où un fonctionnaire du service juridique fort au courant de la chose nous a exposé très clairement la situation. En réalité, aucune disposition légale n'a jamais, de façon explicite, étendu le bénéfice des rentes dans les Ordres nationaux aux militaires décorés bénéficiant des lois sur les pensions de réparation, mais on leur a fait application ex aequo et bono de l'article 59 des lois coordonnées sur les pensions militaires applicables à la guerre 1914-1918 et aux pensions d'ancienneté.

Les veuves et, à défaut, les orphelins de la guerre 1914-1918 se voient ajouter à leur pension la moitié de la rente de leur mari ou père, ou bien payer celle-ci, au cas où il n'y aurait pas de pension, sur base de dispositions explicites contenues dans la loi du 23 novembre 1919, article 59.

Le problème en ce qui concerne les veuves 1940-1945 n'a surgi qu'assez récemment, pour la simple raison que précédemment, aucune d'entre elles n'avait sollicité, jusqu'ici, la réversion de la moitié de la rente. Le cas s'étant présenté, on a estimé qu'il était impossible d'appliquer aux veuves 1940-1945 la partie du susdit article 59 qui les concerne, parce qu'il y est explicitement précisé: «... dans les conditions ouvrant à la veuve, aux orphelins ou aux ayants droit de cette dernière catégorie, des droits à la pension prévue par la loi du 23 novembre 1919, modifiée par la présente loi... » (il s'agit de la loi du 31 juillet 1923).

Le problème a été mis à l'étude, et il est vraisemblable que les veuves 1940-1945 ou les autres ayants droit pourront bénéficier bientôt des mêmes dispositions que celles prévues pour 1914-1918.

A. HUBERT

Rentes pour orphelins de guerre

Aux termes de l'art. 45, § 1^{er}, de la loi du 8 juillet 1970, concernant l'attribution d'une rente de guerre aux orphelins de guerre 1940-1945, « la rente est accordée conjointement aux orphelins qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans et est payée jusqu'à ce que le plus jeune d'entre eux ait atteint cet âge ».

Nulle disposition ne prévoit la suppression de cette limite d'âge pour l'enfant physiquement incapable dès avant cet âge de pourvoir à sa subsistance.

L'administration des Pensions ne peut donc qu'interpréter strictement la disposition précitée.

Celle-ci d'ailleurs analogue à celle en vigueur dans le régime des rentes pour chevrons de front de la guerre 1914-1918.

A propos du statut des prisonniers de guerre

Deux propositions de lois assez singulières viennent d'être déposées au Sénat, et elles concernent, toutes deux, le statut des prisonniers de la guerre 1940-1945.

La première — et qui s'en étonnera ? — émane de trois parlementaires de la Volksunie qui proposent de modifier l'article 4 du statut des PG, en vue de restituer la carte du prisonnier de guerre à ceux d'entre eux qui ont fait l'objet de sanctions pour des faits de collaboration. « Ce serait faire acte d'humanité que d'abroger cette mesure », écrivent les auteurs. Sans blague ?

Une autre proposition, émanant également de trois parlementaires flamands appartenant à des partis divers, propose de restituer la carte du prisonnier de guerre à ceux qui se sont vu refuser l'accès au statut de PG, en raison du fait qu'ils sont considérés comme ayant travaillé volontairement pour l'occupant. La remarque précédente vaut pour cette nouvelle proposition.

Réforme

Deux parlementaires ont déposé une proposition de loi amendement l'article 13 c, 2^e alinéa, des lois sur les priorités en matière d'emplois publics. Leur but est de permettre à un invalide militaire qui ne peut, pour des raisons indépendantes de sa volonté, prouver qu'il a été envoyé en congé sans solde, ou réformé pendant les opérations militaires, d'obtenir l'assimilation au temps de service sous les drapeaux pour la période d'in-

capacité de travail pour blessure, infirmité ou maladie immédiatement consecutive au maintien sous les armes. Il s'agit donc, en fait, des blessés qui ont été renvoyés dans leurs foyers pour être soignés à domicile : les cas ont été fréquents en 1940.

QUE COUTE L'ARMÉE ?

Les dépenses de défense représentent, en Belgique, ± 3 % du PNB (produit national brut), soit, en 1971, 3.784 F par habitant, contre 20.000 aux USA et combien en URSS ? Noirce part est, sans doute, la plus faible des pays de l'OTAN. Citons, par comparaison, l'équivalent de 3.936 FB en Norvège, 4.198 FB aux Pays-Bas, 4.493 FB en RFA, et 5.172 FB au Royaume-Uni.

Comme quoi, les plaintes que l'on formule régulièrement concernant la charge de l'Armée ne sont aucunement fondées.

Victimes civiles de la guerre

A son tour, M. Louis Namèche, ministre de la Santé publique, vient de publier une brochure au sujet des diverses mesures que le gouvernement a réalisées en faveur des victimes civiles de la guerre. Celle-ci est intitulée « Le point 143 », comme celle préparée jadis à l'initiative du Vice-Premier ministre M. André Coois. Il s'agit, en effet, de rappeler l'annexe à la déclaration gouvernementale où le problème des victimes de la guerre portait le n° 143.

La brochure en question a été envoyée à de nombreux destinataires, et il est possible d'en obtenir un exemplaire, à concurrence des disponibilités éventuelles, en s'adressant au service de la Documentation et de l'Information près le Conseil supérieur des Œuvres nationales des Victimes de la Guerre, rue Montoyer 61, 1040 Bruxelles.

Soins médicaux aux invalides de guerre militaires et à leurs familles

Un parlementaire a demandé :
Tous les invalides de guerre militaires, incapables de travailler pour des raisons indépendantes de leur volonté, ont droit aux soins médicaux gratuits. Les membres de leur famille sont considérés

comme indépendants et doivent s'inscrire à une mutuelle en cette qualité.

Ne pourrait-on y remédier en assimilant les invalides de guerre militaires aux travailleurs salariés, par exemple ?

Réponse du ministre de la Prévoyance sociale :

La qualité d'invalidé de guerre n'ouvre aucun droit particulier dans le cadre du régime d'assurance maladie-invalidité obligatoire. Toutefois, il est exact que les invalides de guerre militaires peuvent avoir droit à des prestations de santé, soit à charge de l'Œuvre nationale des Invalides de guerre, organisme parastatal dépendant de mon collègue de la Santé publique, soit s'ils ont la qualité de « Croix du feu », à charge du ministère de la Défense nationale.

Je me bornerai donc à envisager ici la situation de l'invalidé de guerre vis-à-vis du régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité, sa situation vis-à-vis des autres régimes relevant de la compétence de mes collègues de la Défense nationale et de la Santé publique.

Si l'invalidé de guerre est un militaire de carrière en activité, ou bénéficiaire d'une pension de retraite ou d'un avantage qui en tient lieu, il est bénéficiaire des soins de santé en exécution de l'article 1^{er}, 1^o ou 3^o, de l'arrêté royal du 21 mars 1965 ainsi que les personnes à sa charge. Il en est de même s'il est assujéti à la loi du 27 juin 1969, en raison de l'existence d'un contrat de louage de travail.

Si l'invalidé de guerre est assujéti au statut social des travailleurs indépendants, il a droit, ainsi que les personnes à sa charge, aux prestations énumérées à l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 30 juillet 1964, et il peut cotiser à l'assurance libre pour bénéficier des petits risques.

Si l'intéressé ne peut pas bénéficier des prestations de santé à un titre quelconque, il peut solliciter son affiliation dans le cadre de l'arrêté royal du 28 juin 1969 étendant le champ d'application de l'assurance soins de santé aux personnes non encore protégées, et bénéficier, pour lui et les personnes à sa charge, en payant une cotisation mensuelle de 350 F.

qui ont effectué du service au cours des différentes phases de la guerre 1940-1945. Il suffirait d'y remplacer à l'article 1^{er}, 1^o ... « ont accompli du service effectif entre le 10 et le 28 mai 1940 », 10 par : « 25 août 1939 ». Au reste, quand nous parlons mobilisation, nous entendons quant à nous la période du 25 août 1939 au 9 mai 1940.

Ajoutons que la reconnaissance officielle de la période de mobilisation ne peut avoir de réelle signification que si elle comporte l'extension aux mobilisés de la rente du combattant. On a, en effet, fait successivement bénéficier de celle-ci ou de rentes similaires, tant de catégories de citoyens qu'il est profondément injuste de laisser pour compte les militaires mobilisés et notamment ceux qui ont monté une rude garde à la frontière. Leurs sacrifices matériels, familiaux et moraux, les services qu'ils ont rendus au pays en valent certainement beaucoup d'autres qui ont été reconnus.

Nolons encore que le régime actuel des rentes doit subir des aménagements, car il traite injustement les blessés de 1940 hospitalisés à domicile et convalescents, parfois pendant des années. Il n'est pas équitable qu'on soit plus sévère envers eux qu'envers les prisonniers, encore qu'on refuse aussi à tort à ces derniers les périodes de convalescence ou d'absences pour motifs de santé qui comptent cependant comme services actifs.



LES FASTES 71



Le président national et le Chef de Corps viennent de fleurir le mémorial aux morts du 20 A.

20. D'ARTILLERIE

Les fastes régimentaires du 20 A se sont déroulés à Werl les 4, 5 et 6 juin.

Le vendredi dans l'après-midi, le chef de Corps et le cadre du bataillon ont accueilli les familles venues nombreuses de Belgique. Un repas spécial fut organisé pour elles.

Au mess des officiers, un dîner réunissait autour du chef de Corps et de Mme Urbain, la délégation de la Fraternelle et les officiers et leurs épouses. Avant fait le déplacement le président national, le vice-président national Piedbœuf, président de la section de Liège, l'administrateur Devoghel, le président de la section du Brabant et administrateur Goffart, des anciens du 20 A, en 1940 : le major honoraire Collette, nos camarades Constant de Leignon et Robette de Liège, et aussi le porte-drapeau fédéral venu d'Arion, P. Théberath.

Le Lt Col. Urbain offrit au président national un fanion du 20 A, tandis que M. Hubert lui remettait la plaque d'honneur de la Fraternelle et M. Constant une arsette gravée en étain.

Les miliciens avaient préparé un spectacle de variétés de haute qualité, pastichant l'émission de l'ORTF « Télé-Dimanche » ; elle remporta un très vif succès.

Le lendemain, les familles avaient accès au quartier où elles purent notamment visiter une exposition de matériel et une autre des « ateliers d'activités libres » (labo-photo, peinture, discothèque, etc...). Après une compétition sportive, une mes-

se fut célébrée par l'aumônier à la mémoire des morts du 20 A.

La délégation de la Fraternelle fut reçue pour le déjeuner au mess sous-officiers où ils furent accueillis par l'adjudant de Corps Pattyn.

En fin d'après-midi, eut lieu la prise d'armes présidée par le général-major Blondiau, chef de la Maison militaire du Roi et ancien chef de Corps. La revue des troupes fut passée par le général-major Broeckmans, commandant l'artillerie du 1 (BE) Corps. On notait la présence de nombre de personnalités, parmi lesquelles les deux prédécesseurs du commandant du bataillon, les lieutenants-colonels Martin et Schmitz, le lieutenant-colonel Siraux, commandant de 3 ChA et le major Lefèvre, commandant en second du 1 ChA. Les drapeaux des 1 et 3 ChA encadraient celui du 20 A. La musique de la Ire Division apportait son excellent concours.

Après une brève allocution du lieutenant-colonel Urbain, ce dernier, accompagné du président de la Fraternelle alla fleurir le mémorial érigé dans la cour d'honneur.

Après le show traditionnel de la musique, eut lieu l'impressionnant défilé des puissants obusiers autotractés. Vins d'honneur et buffets froids.

Le lendemain, un voyage en autocars fut organisé pour les militaires et leurs familles.

Communications du Président (suite en page 4)

percé, il fut reconstitué tant que le commandement disposa de réserves, c'est-à-dire jusqu'au 27 mai; que tous comptes faits, et prenant en considération l'étendue des territoires respectifs, l'Armée belge a nettement mieux résisté que l'Armée française; que Hitler lui-même a reconnu que les pertes les plus lourdes de la campagne de l'Ouest avaient été subies sur le front belge, etc...

M. Pompidou avait une belle occasion de mettre en valeur le rôle de l'Armée belge lors de sa visite à Liège où les honneurs étaient rendus par des détachements du 1^{er} Chasseurs Ardennais, seul régiment belge à avoir reçu la Croix de Guerre française pour 1940. Mais le savait-il ?

La presse belge a été d'une discrétion singulière à propos de l'incident rapporté ci-avant. A croire que la pluie de Légions d'honneurs qui a accompagné la visite pompidolienne, sans oublier la presse même flamande, a sérieusement contribué au tarissement des porte-plume.

Seul, l'hebdomadaire satirique « Pan » a immédiatement relevé le fait qui faisait l'objet de nombreux commentaires alors que le Président se trouvait encore en Belgique. Il l'a fait à sa manière : impertinente. Beaucoup plus tard « La Libre Belgique » — qui nous avait habitués à mieux — a publié un petit écho alambiqué, résultant de la pression de lecteurs. On se demande ce que venait y faire l'allusion au sort discriminatoire des PG flamands et wallons. Un

judicieux rappel toutefois : les marques de sympathies et les égards témoignés à diverses reprises au roi Léopold par la reine d'Angleterre, le maréchal Tito et, surtout, le général de Gaulle.

Maintenant, les combattants de 1940 attendent des autorités françaises une mise au point et même un acte de réparation à propos de l'attitude désobligeante de M. Pompidou. Ils comptent à cet égard sur l'habileté de M. Pierre Harmel, combattant de 1940 et de 1944, et aussi de son collègue M. Maurice Schumann, homme du Nord, qui connaît bien la Belgique et est de la même trempe que son quasi homonyme Robert Schuman. On se permet de lui conseiller de balayer du Quai d'Orsay, les sous-Reynaud (le modèle était déjà si petit qu'ils ne doivent pas représenter grand-chose) qui continuent de le hanter.

Il était de notre devoir de relever cet impair, lequel ne porte cependant pas atteinte à notre sympathie et à notre admiration pour la France. Mais, plus que toutes autres, les petites nations ont besoin de se faire respecter.

Albert HUBERT,
Président national.

Note : J'ai écrit cet éditorial en vacances, c'est-à-dire que je ne disposais pas de mes sources de documentation habituelles. Je prie donc d'excuser l'une ou l'autre erreur de détail qui aurait pu se glisser dans mon texte.

Mobilisés, hospitalisés, convalescents

Après de laborieuses discussions, la CESAC a mis au point un avant-projet de statut du « Mobilisé ». Son article principal est ainsi conçu : « Bénéficiaire du présent statut les militaires belges mobilisés dans l'armée belge ou à la Force publique de l'ex-Congo belge entre le 26 août 1939 et le 28 février 1946 et y ont effectué du service d'une manière irréprochable. »

Deux observations :

a) Pourquoi cette date du 28 février 1946, alors qu'on a toujours retenu celle du 8 mai 1945 (portée au 15 août 1945 pour ceux engagés dans les opérations contre le Japon. Seuls les démineurs bénéficiaient de la date du 25 février 1946.

b) Qui va décider du service « irréprochable » ? On souhaite bien du plaisir, et puis qu'est-ce que cela veut dire ?

Sans vouloir le moins du monde atténuer les mérites de ceux qui ont travaillé à ce document, je me demande personnellement s'il est bien nécessaire de vouloir créer un nouveau statut et s'il ne serait pas beaucoup plus simple d'aménager l'Arrêté royal du 28-8-1964 portant statut de reconnaissance nationale en faveur des militaires belges

TRAVAUX

HEBDOMADAIRE

Rue de Flandre, 169 1000 BRUXELLES

VOUS OFFRE :

- tous les avis d'adjudications publiques
- tous les résultats
- les projets de travaux publics et privés
- les autorisations de bâtir et futurs propriétaires
- les suppléments mensuels « Isolation » et « Manutention ».

*

CONSULTEZ

notre service d'analyse des cahiers des charges.

*

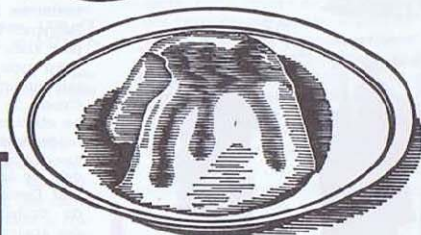
DEMANDEZ le passage d'un délégué.

*

Tél. : 18.15.38 - 18.09.42 - 18.68.00 (4 lignes)

Flan

SUCRÉ-GESUIKERD



GOÛT VANILLE SMAAK

Imperial

2 DOSES

Imprimerie et Publicité du Marais

Société Anonyme

169, RUE DE FLANDRE, 1000 BRUXELLES

Tél. : 18.68.00 (4 lignes) - 18.15.38 - 18.09.42



Editeurs-propriétaires des Revues

TOUTES IMPRESSIONS
TOUTES EDITIONS
TOUTES PUBLICITES

JEUX ET JOUETS — TRAVAUX
EMBALLAGES D'AUJOURD'HUI
CADEAUX ET OBJETS D'ART

Editeur responsable : Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Imprimerie et Publicité du Marais, s.a. - Administr.-Directeur : E. GILLI - Rue de Flandre 169 - 1000 Bruxelles